ADMINISTRATION
RÉDACTION — PUBLICITÉ — IMPRIMERIE
10, place Jean-Jaurès, 10
SAINT-ÉTIENNE
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS, 18, rue Richelieu. Téléphone Richelieu 39-58
LYON, 28, quai Augagneur. Tél. Moncey 86-19
ROANNE, 14, cours de la République. Tél. 22-25
LE PUY, 35, place du Breuil. Téléphone 4-23
VIENNE, 3, rue Teste-du-Bailler. Téléphone 3-98
NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc. Téléphone 9-94
VICHY, 11, rue Saint-Dominique. Téléphone 32-25
La publicité est également reçue à l'Agence Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

La Tribune REPUBLICAINE

1940 - [illegible]ce - N° 72

50 Centimes

MARDI 12 MARS
LUNE : nouv. le 9, p. q. le 17.
Heure nouvelle
SOLEIL : lev. 7 h. 12, c. 18 h. 50.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
Compte chèques postaux : Lyon 54-45

L'Angleterre et la France ont décidé de répondre à l'appel du gouvernement finlandais

Communiqué officiel N° 379
DU 11 MARS (matin)

Rien à signaler.

UN COMBAT AÉRIEN FRANCO-ALLEMAND au-dessus des lignes

Activité des patrouilles à l'est des Vosges

Paris, 11 mars.

Au cours de la journée du 10 mars, c'est dans les airs, malgré le temps bouché, la brume et les nuages, que s'est déroulé le principal fait : un combat qui a mis aux prises deux groupes d'un nombre égal d'appareils de chasse, six français et six allemands.

Cette rencontre, qui s'est déroulée au-dessus des lignes, n'a causé aucune perte d'appareils, ni d'un côté ni de l'autre.

Dans les milieux militaires français autorisés, on dément, au sujet de ce combat, les allégations de la propagande allemande, suivant lesquelles les appareils français étaient au nombre de dix et les allemands, seulement sept.

On déclare également erronée la nouvelle qu'un chasseur français ait été abattu.

Au cours du combat, un des pilotes français a été grièvement blessé ; mais, malgré sa blessure, il est parvenu à ramener son appareil à son terrain.

Ce combat a été presque l'unique manifestation de l'activité aérienne au cours de la journée d'hier, en raison des mauvaises conditions atmosphériques.

Par contre, la nuit du 9 au 10 mars a été marquée, des deux côtés, par des opérations de reconnaissance lointaine, très actives.

L'armée de l'air française a procédé à de nombreux vols en profondeur au-dessus du territoire du Reich.

De leur côté, les pilotes allemands ont survolé les régions du Nord, de l'Est et même du Sud-Est de la France.

Sur terre, on signale une forte recrudescence de l'activité des patrouilles, tant françaises qu'allemandes, dans la région boisée à l'est des Vosges. Quelques-uns des détachements allemands, qui s'étaient approchés des postes français ont été facilement repoussés.

Observateurs dans une tranchée
(Ph. N.Y.T., visa 61.088).

UNE DÉCLARATION DE M. CHAMBERLAIN A LA CHAMBRE DES COMMUNES

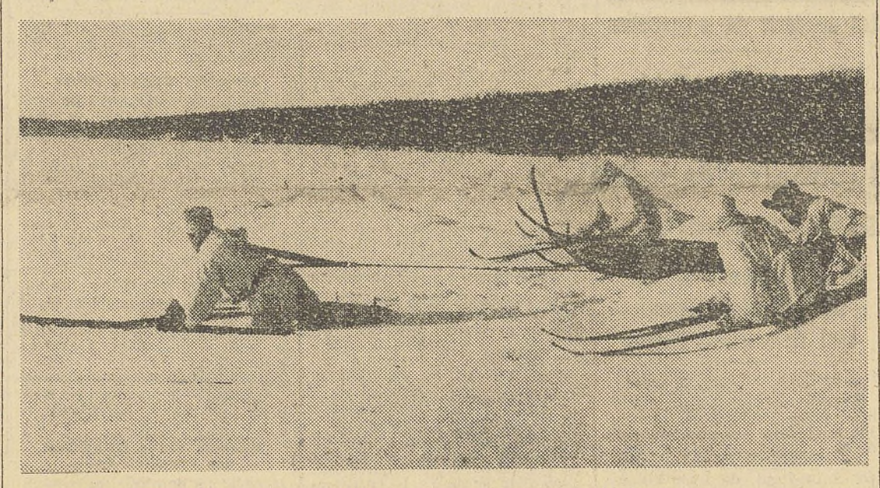

Parmi ces skieurs se trouve le plus jeune volontaire suédois
Cet adolescent porte des messages et assure la liaison
(Ph. Keystone, visa 41.385.)

Londres, 11 mars.

Cet après-midi M. Chamberlain a fait aux Communes, une déclaration au sujet de l'aide à la Finlande.

M. Attlee a demandé, cet après-midi, au premier ministre, à la Chambre des Communes, s'il avait une déclaration à faire au sujet des négociations entre la Finlande et l'U. R. S. S.

La Chambre voudra bien remarquer, a répondu M. Chamberlain, que les gouvernements français et britannique ont envoyé et continuent d'envoyer une aide matérielle à la Finlande. Ceci a été extrêmement précieux pour les forces finlandaises.

Comme les gouvernements britannique et français en ont déjà informé le gouvernement finlandais, ils sont préparés, en réponse à un appel du gouvernement finlandais demandant une nouvelle aide, à aller immédiatement et en commun à l'aide de la Finlande, en employant, pour cela, toutes les ressources à leur disposition.

Les exigences russes

Stockholm, 11 mars.

Le correspondant en Finlande du Stockholm Tidningen *mande à son journal :*

Dans les milieux informés, on fait remarquer au sujet du commentaire officiel qui, pour la première fois, a fait état des négociations de Moscou, que de tout temps la Finlande a été disposée à conclure la paix mais, à condition que les exigences finlandaises concernant la neutralité, son intégrité et son indépendance, soient complètement sauvegardées, ainsi que la possibilité de se défendre contre un agresseur étranger.

D'autre part on apprend que Kuusinen a publié un article dans la *Komsomols Kia Pravda* on devrait mettre un terme à une inutile effusion de sang dans l'isthme de Carélie.

Cet article n'a pas manqué de provoquer une certaine sensation étant donné que d'après des bruits accrédités à Helsinki, le rôle de Kuusinen est complètement liquidé.

D'après ce que l'on sait, à Helsinki des conditions russes ces exigences portent sur la péninsule des Pêcheurs, au nord de la Finlande. Il se confirme que les Russes demandent également les îles du golfe de Finlande et des frontières qui comprennent Bjoerke et enfin, la position de Hangoé, comme base navale.

Mais on fait remarquer dans les milieux politiques finlandais que la délégation finlandaise à Moscou, bien qu'ayant le président du Conseil comme membre, n'a pas le droit de conclure sans avoir l'approbation du Parlement. Toutefois il y a lieu de constater que les grands partis politiques se trouvent représentés par les membres de la délégation.

Ainsi M. Paasikivi, représente le parti conservateur ; M. Ryti, le parti progressiste, et M. Volonmaa, le parti socialiste. M. Valonmaa a été, dans le temps, ministre du Commerce et ministre des Affaires étrangères. Ce qui donne un poids tout spécial à la délégation est le fait que le général Wolben est un ami personnel du maréchal Mannerheim, dont il possède toute la confiance.

Vains efforts soviétiques pour tourner la ligne Mannerheim

Malgré les négociations de paix le grand effort russe consiste à tourner la 3e ligne Mannerheim qui va de Sakaejarvi au lac de Dumeo et à s'accrocher sur la côte afin de pouvoir négocier sur la base des positions occupées, ce qui démantèlerait complètement la défense finlandaise de l'isthme de Carélie.

Un bel exploit de l'aviation suédoise

Oslo, 11 mars.

La radio norvégienne annonce qu'au cours d'un raid aérien soviétique sur le nord de la Finlande hier, les volontaires suédois qui avaient entrepris une contre-attaque ont réussi à abattre un grand bombardier soviétique quadri-moteurs.

Les autres avions rouges se sont alors enfuis.

Voici, sur le front de Carélie, une colonne de ravitaillement soviétique détruite par les Finnois après un combat acharné. Au premier plan, des cadavres s'amoncèlent dans la neige.
(Ph. France-Presse, visa 61.831).

M. von Ribbentrop à Rome

LE MINISTRE DU REICH A ÉTÉ REÇU PAR LE ROI... ...et par le PAPE PIE XII et le CARDINAL MAGLIONE

Rome, 11 mars.

M. von Ribbentrop a été reçu par le roi, en audience, à 9 heures.

Le ministre allemand, qui était accompagné des principales personnalités de sa suite, s'est rendu au palais royal au début de la matinée.

Dans la cour du palais, les honneurs lui ont été rendus par un détachement de troupes.

Au pied de l'escalier d'honneur, il a été reçu par les maîtres de cérémonies de la cour qui l'ont accompagné dans la salle des audiences, où il a été reçu par Victor-Emmanuel III.

Le souverain s'est cordialement entretenu avec le ministre pendant plus de quarante minutes.

Un diner chez M. Ciano

Frontière allemande, 11 mars.

Le service de presse allemand destiné à l'étranger répand une dépêche de Rome donnant le communiqué suivant au sujet du diner en petit comité offert par le ministre italien des Affaires étrangères en l'honneur du ministre des Affaires étrangères du Reich :

« Hier soir, un diner en petit comité a eu lieu dans la maison du ministre des Affaires étrangères, offert par le comte Galeazzo Ciano en l'honneur de M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich.

« A ce diner, ont pris part également M. Pavolini, ministre de l'Information publique ; le gouverneur de Rome, le ministre Clodius, l'ambassadeur du Reich auprès du Quirinal, les personnalités de la suite de M. von Ribbentrop et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères. »

Au Vatican

Cité du Vatican, 11 mars.

M. von Ribbentrop est arrivé au Vatican quelques minutes avant 11 heures.

Il a été reçu avec le cérémonial habituel et a été introduit dans la bibliothèque privée du Saint-Père où s'est déroulé l'entretien qui a duré plus d'une heure.

M. von Ribbentrop s'est rendu ensuite chez le cardinal secrétaire d'Etat, Mgr Maglione.

La visite a duré trois quarts d'heure environ, au cours desquels le ministre allemand s'est entretenu avec le cardinal et lui a présenté les membres de sa suite.

Le sens de la visite du ministre allemand

Cité du Vatican, 11 mars.

Une personnalité vaticane a fait à l'Agence Havas les déclarations suivantes :

1° *C'est à la demande formelle du Reich que le chefde la diplomatie allemande a été reçu par le Saint Père ;*

2° *Cette visite ne signifie pas que rien n'ait été changé dans l'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'église catholique, ni dans les protestations du Vatican au sujet des persécutions nazies, spécialement en Pologne ;*

3° *M. von Ribbentrop a entendu rendre hommage par là à la puissance spirituelle du Saint-Siège et, de son côté, le souverain Pontife aprofité de cette occasion pour faire les représentations nécessitées par les circonstances actuelles.*

L'Allemagne cherche, par tous les moyens, à entraîner l'Italie dans son jeu

Berne, 11 mars.

Pendant que M. von Ribbentrop séjourne à Rome, paraissent dans la *Deutscher Zeitung in der Schweiss*, sous la signature d'un de ses collaborateurs, M. Walthe Wuster, attaché au bureau de M. von Ribbentrop, office particulier du ministre, quelques considérations sur la signification de la non-belligérance italienne, interprétée du point de vue allemand, qui, dans la mesure où elles peuvent refléter l'inspiration du ministre des Affaires étrangères du Reich, ne sont pas dépourvues d'intérêt dans le moment présent.

Le premier point paraît se résumer ainsi : Trève de discussions idéologiques sur le national-socialisme, le fascisme et le bolchevisme, l'orientation de l'Allemagne vers l'Est et les sources de matières premières que cette orientation lui assure, sont suceptibles de profiter également à l'Italie. Observation qui répond à la préoccupation de convaincre l'Italie que la collusion germano-russe est favorable à ses propres intérêts.

Le second point se ramène à affirmer que l'Italie étant prisonnière dans la Méditerranée, une révision de la distribution actuelle des possessions qui commandent cette mer est pour elle indispensable.

Les conclusions qui découlent assez naturellement des prémisses précédentes consistent à préconiser un passage de la non-belligérance à l'action pratique.

« L'Italie fasciste, écrit le collaborateur de M. von Ribbentrop est déjà en esprit au côté de l'Allemagne, nationale-socialiste, belligérante. Le moment du passage à l'action pratique, l'Italie le choisira d'accord avec ses amis et ce sera le moment le plus dangereux pour les ennemis de l'Europe nouvelle. »

Ce que ne pouvait prévoir le collaborateur de M. von Ribbentrop en consignant ces directives, c'est qu'à la veille de l'arrivée à Rome de son chef, l'Angleterre et l'Italie se mettraient d'accord sur l'importante question charbonnière et que le jour même de l'arrivée, le *Giornale d'Italia* soulignerait les perspectives d'un accord économique italo-anglais plus général.

M. Sumner Welles à Londres

Déclarations du ministre américain aux membres de la presse

Londres, 11 mars.

M. Sumner Welles a quitté son hôtel peu avant 10 heures et s'est rendu à l'ambassade des Etats-Unis, où il recevra les représentants de la presse.

M. Sumner Welles a reçu, à midi, en présence de M. Joseph Kennedy, les représentants de la presse à l'ambassade des Etats-Unis.

L'envoyé du président Roosevelt tint d'abord à répéter, une fois de plus :

1° *Que sa mission en Europe était purement une mission d'information ;* 2° *Que les vues qui lui ont été ou qui lui seront exposées par les membres des divers gouvernements visités ne serviront strictement qu'à l'information du président Roosevelt ;*

3° *Qu'il n'avait aucune proposition, ni aucune offre à faire de la part du gouvernement des Etats-Unis.*

M. Sumner Welles ajouta qu'il dépendait uniquement du président Roosevelt de décider ou non de la publication de son rapport.

Parlant de ses projets, M. Sumner Welles déclara qu'il se proposait de quitter Londres, jeudi matin, et de se rendre à Rome via Paris.

Dans la capitale italienne, il doit avoir une seconde entrevue avec M. Mussolini et le comte Ciano.

Pour le moment, ses plans ne prévoient pas une visite à Sa Sainteté Pie XII, auprès de qui le président Roosevelt s'est fait représenter spécialement par M. Myron Taylor.

Le 18 ou 19 mars, il s'embarquera à Naples, à bord d'un navire italien, pour regagner les Etats-Unis.

Pourtant, à une question qui lui était posée au sujet d'une information publiée ce matin, à Londres, et selon laquelle il aurait dit, en privé, à ses amis, que « la guerre s'étendrait et que les Alliés auraient de la peine à battre l'Allemagne », il répondit avec vivacité :

— *Je suis heureux que vous me posiez cette question. Je n'ai exprimé aucune vue ni à des amis, ni à aucun individu qui ne fut pas de mes amis. Si une histoire de ce genre se répand encore, je vous demanderai de vous rappeler ce que je viens de vous dire.*

Voici, par ailleurs, quelques-unes des questions qui furent encore posées à M. Sumner Welles et auxquelles celui-ci répondit souvent avec humour.

— Serait-il indiscret de vous demander si vous avez déjà vu lord Halifax ?

— *Non ce ne serait pas indiscret du tout, car je ne l'ai pas vu.*

— Voulez-vous commenter l'information selon laquelle votre visage aurait paru plus grave que de coutume après votre visite à M. Hitler ?

— *Non, monsieur, comme pour vous, l'un de mes principaux défauts est de ne pas pouvoir observer mon propre visage.*

— Votre discrétion vous empêche-t-elle de donner une impression de ce qui s'est passé, à Berlin, lorsque les tracts furent lancés par la R.A.F. sur cette ville ?

— *Pas de commentaires ; répond-il brièvement.*

— Avez-vous aimé votre séjour à Berlin ?

A cette question, M. Sumner Welles répondit très fermement qu'il ne voulait faire de commentaires sur aucune des phases de sa visite en Europe.

Pourtant, un peu plus tard, il déclara en souriant, alors qu'on lui demandait son impression sur Londres :

— *C'est extrêmement agréable d'être de retour à Londres. Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion de le voir beaucoup au cours d'une rapide promenade en automobile que je fis, hier, avec l'ambassadeur.*

On lui demanda encore si M. Hitler avait exprimé le désir de le revoir.

Cette fois encore, il répondit : « Pas de commentaires ». C'est par la même expression qu'il a répliqué à celui qui lui demandait s'il pensait que sa visite en Europe n'avait pas été vaine et s'il avait enquêté sur le problème juif.

Par ailleurs, M. Sumner Welles a déclaré, au cours de la conférence de presse, qu'il avait remis à tous les gouvernements auxquels il avait rendu visite, un memorandum semblable à celui remis à M. Paul Reynaud.

Ce memorandum contient les vues du gouvernement des Etats-Unis sur la politique économique.

Les souverains anglais sont rentrés à Londres

Londres, 11 mars.

Le roi et la reine sont revenus aujourd'hui de Windsor au palais de Buckingham. Ils avaient passé le week-end au château de Windsor.

AU JOUR LE JOUR

Paris, 11 mars.

Diplomate plein d'esprit et de ressource, mais « sans valeur morale », le prince de Talleyrand ne s'embarrassait d'aucun scrupule ; c'était là le plus clair de son habileté. Cependant, on s'est aperçu, depuis, qu'il dut une partie de ses succès d'homme d'Etat à la collaboration d'une femme de premier ordre, la duchesse de Courlande, dont la fille, que les Parisiens avaient surnommée le « petit pruneau », épousa Edmond de Périgord, neveu et héritier du prince.

Quand les deux familles furent liées, Talleyrand sut mettre à profit les qualités de la duchesse. Il ressentait pour elle, a dit M. Jules Bertaut, une attirance qui s'explique aisément quand on sait l'éblouissante carrière de cette Polonaise si séduisante, véritable étoile du Nord, qui, à Paris, à Pétersbourg et à Berlin traînait tous les cœurs après soi. De fait, la duchesse, fêtée partout, entourée d'hommages, vivant dans l'intimité des souverains et des diplomates, a connu le secret de la plupart des intrigues qui se tramèrent en Europe pendant un demi siècle. Quel agent magnifique — et gratuit ! — pour Talleyrand, qui lui confiait des missions confidentielles que cette femme intelligente, versée dans les choses de la politique, accomplissait très adroitement.

La duchesse, de son côté, avait une confiance illimitée dans la science diplomatique de Talleyrand. Elle ne pouvait pas oublier qu'il avait réussi à éliminer tous les représentants des plus grandes familles d'Allemagne qui recherchaient la main de sa fille, et même le prince Czartoryski, que la jeune fille aimait, pour lui faire épouser son neveu. Le rusé compère avait mis dans son jeu le nonce du pape et l'empereur Alexandre lui-même...

Mais la profonde sympathie qui était née entre la duchesse et Talleyrand était sincère et réciproque. Et bien plus tard, un jour que sa nièce, devenue son bâton de vieillesse, lui montrait un portrait de sa mère, Talleyrand contempla l'image de la défunte avec une émotion croissante et dit en essuyant une larme : « Je ne crois pas qu'il n'y ait jamais eu sur terre une femme plus digne d'être adorée. »

Cela a été rapporté par Amédée Pichot qui en fut le témoin. Cette larme de Talleyrand est peut-être la seule qu'il ait verste !

Jacques CHOLET.

Les accidents de mines en Angleterre

CINQ TUES ET PLUSIEURS BLESSES A MANCHESTER

Londres, 11 mars.

Cinq hommes ont été tués et on compte de nombreux blessés aujourd'hui dans la mine Mosston, à Manchester.

TROIS MINEURS TUES DANS LA GALLES DU SUD

Trois mineurs ont été tués par l'éboulement d'un toit de galerie dans les mines Dogilvie (Galles du Sud) samedi.

OFFENSIVE DE PAIX ALLEMANDE avant l'offensive militaire

Londres, 11 mars.

Parmi les nombreux articles où les journaux du matin se livrent à des hypothèses sur la visite de M. von Ribbentrop à Rome, les tentatives de paix en Finlande et la mission de M. Sumner Welles, le correspondant diplomatique du *Daily Sketch* à Copenhague croit pouvoir, selon des informations de source autorisée, résumer comme suit la situation : loin de vouloir vainement amener l'Italie à abandonner sa position de non-belligérant, dictée par sa position géographique qui rend problématiques ses moyens de défense, M. von Ribbentrop serait allé à Rome pour élaborer, pour le retour de M. Sumner Welles en cette ville, les propositions de paix finales et modérées de l'Allemagne avant que celle-ci ne passe à une vaste offensive militaire.

L'Allemagne espérerait voir la Russie et la Finlande à un accord dans un jour ou deux.

Dans leurs espoirs, les nazis vont jusqu'à s'attendre à un changement de gouvernement en Angleterre et en France à la suite d'un règlement russo-finlandais.

Ils croient que ce changement faciliterait les conversations de paix.

Ils tableraient aussi sur la mission de M. Sumner Welles, qui aurait dit à M. von Ribbentrop, que les Etats-Unis ne manqueront pas de considérer la responsabilités de tous les belligérants dans la guerre.

L'Allemagne aurait une peur intense de perdre de plus en plus contact avec l'Italie, si celle-ci resserre ses relations économiques avec les alliés, et si elle transforme sa neutralité bienveillante pour l'Allemagne en simple neutralité.

En tout cas, les milieux bien informés à Berlin auraient déclaré : ou bien des négociations générales de paix dans les deux prochains mois, ou offensive allemande à tout prix.

Si les alliés interviennent au Nord, l'Allemagne, disent-ils, serait forcée d'envahir la Hollande et la Belgique.

Le chapeau présenté par une élégante à Auteuil est d'un goût douteux.
(Ph. Keystone, visa 61.894).

MINUTE !

Encore une légende qui disparaît : celle du plou-plou mal nippé, aux godillots trop grands et aux « grimpants » trop courts...

Désormais, nos poilus seront les plus élégants du monde, puisqu'on comptera plus de soixante tailles diverses de vareuses et que les gardes-mites devront quasiment être des officiers-ajusteurs-brevetés.

Bravo ! Et savez-vous où cette création vestimentaire nous mène ? Très vraisemblablement à une conception nouvelle de la tenue — plus sportive, plus pratique, plus confortable — avec, un beau jour, suppression des plastrons durs, des fixe-chaussettes, des boutons de col et autres fantaisies encore trop répandues dans le civil.

Si bien que les actuelles hostilités auront eu pour résultat de nous faire comprendre que nous étions mal habillés du temps de paix.

Encore un but de guerre : l'abolition du carcan-faux-col-dur.

TOC.

Dans le personnel enseignant de l'Allier

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES ELEMENTAIRE : DATES ET CENTRES D'EXAMEN EN 1940

Vendredi 7 juin : Moulins (ville) garçons, école rue du Jeu-de-Paume, à 7 h. 30 ; Marcillat, école de garçons, à 7 h. 30 ; Chantelle, école de garçons, à 7 h. 30.

Samedi 8 juin : Moulins (ville) filles, école rue des Garceaux, à 7 h. 30 ; Mayet-de-Montagne, école de garçons, à 7 h. 30.

Lundi 10 juin : Moulins (ruraux) garçons, école de la rue Achille-Roche, à 7 h. 30 ; Huriel, école de garçons, à 7 h. 30 ; Ebreuil, école de garçons, à 7 heures 30.

Mardi 11 juin : Moulins (ruraux) filles, école de la rue des Grèves, à 7 h. 30.

Mercredi 12 juin : Courçais, école de garçons, à 7 h. 30 ; Bellenaves, école de garçons, à 7 heures 30 ; Lapalisse, école de garçons, à 7 h. 30.

Vendredi 14 juin : Dompierre, école de garçons, à 7 h. 30 ; Montluçon (rural) cantons Est et Ouest, école de la rue Damiette, à 7 h. 30.

Samedi 15 juin : Bellerive, école de garçons, à 7 h. 30 ; Varennes-sur-Allier, école de garçons, à 7 h. 30.

Lundi 17 juin : Neuilly-le-Réal, école de garçons, à 7 h. 30 ; Commentry, école de garçons, à 7 heures 30 ; Escurolles, école de garçons, à 7 h. 30 ; Jaligny, à 7 heures 30.

Mercredi 19 juin : Chevagnes, école de filles, à 7 h. 30 ; Vallon-en-Sully, école de garçons, à 7 heures 30 ; Montmarault, école de garçons, à 7 h. 30 ; Le Donjon, école de garçons, à 7 h. 30.

Vendredi 21 juin : Souvigny, école de filles, à 7 h. 30 ; Cérilly, école de garçons, à 7 h. 30 ; St-Pourçain-sur-Sioule (rural) école de filles, à 7 h. 30.

Samedi 22 juin : Le Montet, école de filles, à 7 h. 30 ; Hérisson, école de garçons, à 7 h. 30 ; St-Pourçain-sur-Sioule (urbain) école de garçons, à 7 h. 30 ; Cusset, école de filles, à 7 h. 30 ; Lurcy-Lévy, école de filles, à 7 h. 30.

Lundi 24 juin : Bourbon-l'Archambault (garçons) école de garçons, à 7 h. 30 ; Montluçon (urbain) (épreuves écrites), canton Est (garçons) école rue du Diénat, à 7 h. 30 ; canton Ouest (garçons) école Voltaire, à 7 heures 30 ; canton Ouest (filles) école rue Paul-Constans, à 7 h. 30 ; Gannat, école de garçons, à 7 heures 30.

Mardi 25 juin : Bourbon-l'Archambault (filles) école de filles, à 7 h. 30 ; Montluçon (urbain) mêmes écoles, épreuves orales, à 8 h. 30 ; Vichy (toutes épreuves) école Paul-Bert, à 7 heures.

Mercredi 26 juin : Châtel-de-Neuvre, école de garçons, à 7 heures 30 ; Vichy (suite de la correction) à 8 heures.

Nota. — Le centre de Gannat-Urbain est supprimé. Les instituteurs auront le choix entre Escurolles et Gannat.

POSTES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS.

Cusset, adjoints garçons (3 postes) ; Cusset, adjointe école maternelle ; Désertines, adjoint garçons ; Montluçon, cours complémentaire Conches et Jules-Ferry (6 postes) ; Montluçon (La Presle) adjoint garçons ; Montluçon (Grands-Prés) adjointe filles ; Montluçon (République) adjointe filles (2 postes) ; Montluçon (Viviani) adjoints garçons (6 postes) ; Montluçon (Voltaire) adjoint garçons ; Montluçon (Viviani) adjointe filles ; Montluçon-Argenty (adjoint garçons) ; Montluçon (Les Isles) adjointe filles (2 postes) ; Montluçon-Chatelard (chargé école mixte) ; Moulins (Jeu-de-Paume) adjoints garçons (3 postes) ; Vichy (Carnot) adjoints garçons (2 postes); Vichy (Paul-Bert) adjoint garçons ; Vichy (Roland) adjointe filles) ; Vichy (Sévigné) adjointe filles ; Yzeure (bourg) adjoint garçons.

Les Chambres d'agriculture ont tenu session à Paris

La Chambre d'agriculture de l'Allier nous communique

Les présidents et suppléants délégués des 95 chambres départementales d'agriculture se sont réunis à Paris, 11 bis, rue Scribe, les 27 et 28 février, en session extraordinaire de l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture.

Les déclarations adoptées au cours de trois séances de travail ont été présentées au cours de la séance de clôture aux membres du gouvernement qui s'étaient fait représenter : MM. les ministres de la Défense nationale et de la Guerre, de l'Agriculture, du Travail, des Travaux publics, de la Marine marchande, et M. le haut-commissaire à l'Economie nationale.

M. le président du Conseil et M. le vice-président du Conseil s'étaient excusés. Le général commandant en chef Gamelin, chef d'état-major général de la Défense nationale, était représenté par le général Jamet, secrétaire général du Conseil supérieur de la Défense nationale, assisté de l'intendant militaire Millot.

Les déclarations adoptées par l'assemblée précisent les diverses mesures demandées par les élus professionnels de l'agriculture et dont la réalisation incombe aux pouvoirs publics. Elles concernent notamment : l'aide de l'armée à l'agriculture, la main-d'œuvre civile, le décret du 23 février 1940 portant réquisition civile générale et permanente des populations agricoles à la terre, l'organisation et le fonctionnement du service du ravitaillement général au ministère de l'Agriculture, la politique des prix, les transports.

L'assemblée permanente des présidents des Chambres d'agriculture a en outre voté la déclaration ci-après :

« Considérant que les paysans français constituent la majorité des effectifs des unités combattantes qui montent la garde à nos frontières et assurent ainsi l'intégrité de la patrie ;

« Considérant que les paysans ont, par conséquent, en temps de guerre, plus peut-être qu'en temps de paix, le droit de faire entendre leur voix dans la gestion des affaires économiques du pay dont le rôle est capital en cas de conflit ;

« Demande qu'aucune décision et notamment qu'aucun décret-loi intéressant l'agriculture française ne soit rédigé et adopté sans la consultation préalable des Chambres d'agriculture, ces dernières étant les seuls organismes professionnels légalement élus dans le but de défendre, avec les intérêts des populations agricoles, la prospérité et la grandeur de la France tout entière ;

« Tient à rappeler que son rôle légal auprès des pouvoirs publics est exclusivement consultatif et à dégager sa responsabilité vis-à-vis des millions de cultivateurs qu'elle représente officiellement, si sa voix n'est pas écoutée et si ses conseils et suggestions ne sont pas suivis ».

Le président de la Chambre d'agriculture de l'Allier : J. VERGE.

Le communiqué d'il y a 25 ans

L'attaque anglaise d'hier a enlevé 2.500 mètres de tranchées, puis a progressé dans la direction d'Auber jusqu'au Moulin du Piètre et dans la direction sud-est jusqu'au lisières nord du bois du Riez, c'est-à-dire de deux kilomètres environ au-delà de Neuve-Chapelle.

L'artillerie allemande a peu tiré.

Pour le reste du front, rien à signaler.

COUR D'APPEL DE BOURGES

Bourges, 11 mars.

Dans son audience du 7 courant, la Cour d'appel de Bourges a rendu les arrêts suivants :

Abus de réquisition. — M. Jean Delage, 52 ans, marchand de vin, à Saint-Amand, chargé de la fourniture de vin aux unités militaires de Châteauroux, avait été condamné à 100 francs d'amende, par le Tribunal de Saint-Amand, pour avoir menacé de la réquisition de leurs produits plusieurs viticulteurs de Châteaumeillant, alors qu'il n'en avait pas le droit.

M. Delage, nous l'avons vu, avait interjeté appel de ce jugement. Pourtant la Cour élève la peine prononcée à 500 francs d'amende.

Vol. — Jean Przybyl, 46 ans, ouvrier agricole, à Uzay-le-Venon, s'empara, courant décembre dernier, de dix cordes de bois, dans une coupe située sur le territoire de la commune ci-dessus, appartenant à M. Zunino François, marchand de bois à Farges-Allichamps. Le préjudice causé s'élève à 800 francs. Pour vol, le Polonais fut condamné, le 5 janvier dernier, par le Tribunal de Saint-Amand, à quinze jours de prison. Il a fait appel de ce jugement et Me Nouvion assure sa défense. La Cour élève la peine prononcée à un mois d'emprisonnement, mais accorde le sursis.

Blessures involontaires. — Le 23 septembre, M. Gustave Agard, 58 ans, demeurant à Troyes, venant de Dun-sur-Auron, suivait le chemin de grande communication n° 10, lorsque, sur le territoire de la commune de Saint-Germain-des-Bois, il entra en collision avec une autre auto qui débouchait d'un chemin de terre, conduite par M. Paul Etienne, domicilié à Dun-sur-Auron.

L'auto de M. Agard se renversa dans un fossé de la route et tous ses occupants furent blessés : Mme Agard, son mari, leur fille, Alice et une amie de celle-ci, Monique Hérault.

Dans l'autre véhicule, Mlle Garceau, fiancée de M. Etienne, subit aussi des contusions. Ce dernier, qui avait corné et avait un droit de priorité, car il se trouvait sur un chemin public qui va de Parnay à Saint-Germain, fut condamné à 16 francs d'amende, pour le délit, et à 5 francs pour défaut de permis de conduire, par le Tribunal de St-Amand, le 10 novembre suivant, ainsi que M. Agard qui fut puni des mêmes peines, la seconde pour excès de vitesse à une bifurcation. M. Etienne a interjeté appel ainsi que le ministère public.

Après en avoir délibéré, la Cour accorde le sursis en ce qui concerne l'amende infligée pour le délit, et maintient l'autre, pour chacun des prévenus.

Une cascade de délits. — Nous avons vu, lors de la dernière audience, par suite de quelles circonstances Joannès Galibert, 50 ans, se disant courtier en automobiles, à Saint-Amand, fut condamné par défaut, à trois mois de prison et à 5 francs d'amende, par la Cour de Bourges, pour abus de confiance et vol d'essence commis le 17 septembre, au préjudice de Mme Caujardel, rue Desbordes-Valmore, Paris, qui lui avait confié son auto, et pour blessures involontaires et infraction au Code de la route, à la suite d'une collision avec une voiture militaire dont le conducteur fut blessé.

Galibert a fait opposition à cet arrêt. La Cour élève la peine à trois mois et un jour de prison, l'amende est évidemment maintenue.

Blessures involontaires. — M. Gabriel Genêt, au service de M. Lucien Pailler, entrepreneur au Blanc, rue Villebois-Mareuil, conduisait un camion auto chargé de bois de chauffage et traversait le bourg de Saint-Gaultier, le 25 juillet 1938, vers 8 heures, lorsque le chargement, mal arrimé, s'écroula, défonçant une devanture et blessant grièvement le jeune Jacques Mériot, 4 ans, qui se promenait sur le trottoir, avec sa tante.

Atteint d'une fracture du crâne, l'enfant dut être trépané ; de plus, il eut le gros orteil gauche écrasé.

Par un premier jugement du Tribunal du Blanc, en date du 13 octobre 1938, Genêt fut condamné, pour blessures involontaires, à 50 francs d'amende, et M. Pailler fut déclaré civilement responsable. M. Aurélien Mériot, tailleur, rue Bernard-Palissy, à Tours, père de la victime, obtint 10.000 francs de provision et une expertise médicale qui fut confiée à MM. Barbier, Félix et Peynet, docteurs en médecine. Par un rapport en date du 29 mars 1939, ceux-ci conclurent à une invalidité permanente de 25 %. Statuant alors sur les dommages-intérêts le même Tribunal accorda 63.202 francs à M. Mériot, somme à convertir en rente sur l'Etat.

M. Pailler a interjeté appel de ce jugement et demande une diminution du capital accordé. La Cour renvoie l'affaire à huitaine pour rendre son arrêt.

Constipés
1
GRAIN DE VALS
Régularise doucement les fonctions digestives et intestinales.

A Moulins, un cinéma est détruit par un incendie

Moulins (Allier), 10 mars.

Un incendie a détruit, cette nuit, presque complètement l'Artistic Cinéma, situé place Garibaldi.

Le feu s'est déclaré à 21 h. 15, dans la cabine de l'opérateur et n'a pu être maîtrisé. La salle fut évacuée rapidement, sans incident.

Les pompiers arrivèrent peu après pour combattre l'incendie, qui a été maîtrisé à minuit.

Il a détruit une partie de la salle de spectacle et entièrement la salle de bal, qui était occupée par des soldats de l'hôpital vétérinaire.

Nous nous faisons l'interprète de nombreux spectateurs de l'Artistic-Cinéma pour rendre hommage au sang-froid de l'agent Siret, qui était de service dans l'établissement quand l'incendie éclata et qui, exhortant le public au calme qu'il montrait lui-même, obtint ainsi que l'évacuation de la salle se fît sans le moindre désordre.

Sur les lieux étaient présents : MM. le préfet de l'Allier ; Boudet, maire ; le colonel d'Hurnières, le commandant Thuret ; le commandant et le capitaine de gendarmerie ; Dobinet, chef de cabinet du préfet ; Pérade, commissaire de police ; l'adjudant Léger et ses gendarmes ; Costant, sous-brigadier de police.

La salle de cinéma est complètement détruite. Les dégâts sont importants.

Le feu a pris naissance dans la cabine de l'opérateur.

Le cuisinier avait perdu l'appétit

Et les rhumatismes le torturaient

Etre cuisinier et ne rien pouvoir manger parce qu'on a le foie malade, quelle ironie du sort ! Le pauvre M. H.... de Paris, en devenait neurasthénique — d'autant plus qu'il était sujet à des crises de rhumatismes fort pénibles. Un jour, sa femme eut l'idée de lui faire prendre des Sels Kruschen. « Au bout d'un mois, écrit-il, j'allais beaucoup mieux. Je n'avais plus d'étourdissements ni de douleurs dans les jambes et je mangeais comme un ogre. »

Ce beau résultat s'explique aisément. M. H... souffrait, comme beaucoup de gens, de « paresse organique » Son foie, son intestin, ses reins fonctionnaient au ralenti. Il éliminait mal et s'intoxiquait. De là, tous ses malaises. Les Sels Kruschen, en stimulant tous les organes et en activant les éliminations, ont supprimé cete paresse organique et mis fin du même coup aux troubles digestifs, à la constipation, aux rhumatismes de M. H... Essayez, vous aussi, Kruschen, le fameux remède anglais. Toutes pharmacies : flacons à 6 fr. 35 12 fr. 50 et 20 fr. 40.

UN JEUNE DOMESTIQUE TUÉ PAR UN TRONC D'ARBRE

Mauriac (Cantal), 11 mars.

Deux domestiques agricoles de M. Lacassagne, de Loudies, Jean Capel et Louis Creissent, âgé de 17 ans, étaient occupés, dans le bois de Lagrill.re, à tronçonner un gros arbre qui avait été déraciné. Le passe-partout s'étant coincé, M. Capel mit un coin pour dégager la lame. Creissent se trouvant en contre-bas, on lui dit de se retirer ; mais il n'en eut pas le temps, la souche de l'arbre, qui était presque entièrement sciée, cassa brusquement et roula vers le ravin entraînant avec elle le jeune Creissent, qui fut entièrement recouvert par le tronc.

Le malheureux ne put être dégagé et il fallut aller au village de Lagrillère pour demander du secours. Quand on parvint à le retirer, il avait cessé de vivre.

La victime de ce navrant accident était orphelin et avait été élevé dans un orphelinat en Lozère.

Foires et Marchés

FOIRE ET MARCHE DE NEVERS

Beurre, 13 fr. la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; fromages de vache, 3,25 la pièce ; pommes de terre, 1,50 le kilo ; haricots, 6,75 le litre ; choux, 2 fr. la pièce ; oignons, 4 fr. le kilo ; carottes, 4 fr. le kilo ; poulets, 45 fr. la pièce ; lapins, 25 fr. la pièce.

Foin, 300 fr. les 500 kilos ; paille, 210 fr. les 500 kilos ; orge, 130 fr. les 100 kilos départ ; avoine, 105 fr. les 100 kilos départ ; seigle, 155 fr. les 100 kilos départ ; blé, 200 fr. les 100 kilos départ ; farine rendue en boulangerie, 297.50 les 100 kilos ; son, 100 fr. les 100 kilos départ.

Maux de reins, rhumatismes, lumbago, pleurésie, toux, refroidissement, sciatiques, guéris par
EMPLATRE DU PRIEURÉ

Un ajusteur mutilé au cours de son travail

Gien, 11 mars.

Un grave accident de travail s'est produit, samedi matin, dans l'atelier de façonnage des carreaux, à la Faïencerie de Gien.

En réparant une presse à carreaux, M. Albert Béal, ajusteur, domicilié à Gien, avenue Wilson, s'est fait happer et écraser la main droite par un plateau.

Cette horrible blessure nécessita l'amputation de l'avant-bras.

NEVERS ET LA RÉGION

La session du Conseil général de la Nièvre s'ouvrira le 14 mai

La première session de 1940 du Conseil général de la Nièvre s'ouvrira le mardi 14 mai.

Il est rappelé, à cette occasion, que toutes les affaires soumises à cette assemblée doivent, au préalable, faire l'objet d'un rapport inséré au volume spécial qui est adressé à MM. les conseillers généraux avant la session.

L'instruction de ces dossiers, l'établissement et l'impression des rapports exigent que le préfet soit lui-même saisi en temps utile des affaires à soumettre à l'assemblée départementale. Il y a donc intérêt à ce que les demandes parviennent avant le 8 avril, délai de rigueur, à la Préfecture.

Les demandes qui parviendraient après cette date ne pourraient, suivant le désir exprimé par le Conseil général lui-même, être examinées à cette session.

Le présent avis, déjà porté à la connaissance des diverses administrations, intéresse également les particuliers, les sociétés et corporations qui auraient des demandes à adresser à la Préfecture pour être soumises à l'examen de l'assmblée départementale.

Les accidents de la circulation

LE CAMION d'une entreprise lyonnaise capote près de Guérigny

Un des occupants est tué ; ses quatre compagnons sont sérieusement blessés

Guérigny (Nièvre), 11 mars.

Un grave accident s'est produit hier, entre Prémery et Pouilly, sur le chemin de communication n° 38.

Un camion de la maison Blondel Saint-Paul, de Lyon-Villeurbanne, était conduit par le chauffeur Pasini. Lorsque le camion aborda le virage, le chauffeur fit une fausse manœuvre ; son pied, au lieu de toucher le frein, toucha l'accélérateur.

Le camion, désemparé, se coucha sur la banquette, tourna trois fois sur lui-même et s'arrêta le long d'un arbre. Il y avait cinq passagers et le chauffeur, trois dans la cabine et trois dans la benne.

Dans l'accident le chauffeur Pasini eut une jambe cassée ; Veyre Marius eut la machoire et des côtes enfoncées ; Rochelle Moïsé fut tué ; Klasnjan fut blessé légèrement ; Sauveton Marius eut une jambe cassée ; Trica Nicolas fut blessé légèrement.

Tous ces ouvriers travaillaient à Guérigny pour le compte de la Société Blondel Saint-Paul et prenaient pension à Beaumont-la-Ferrière. Ils avaient pris le camion sans autorisation.

La gendarmerie de Prémery a fait les constatations d'usage.

Les victimes de l'accident ont été transportées à l'hôpital de Nevers. Nous sommes allés prendre de leurs nouvelles ; leur état ne s'est heureusement pas aggravé.

Un chien fait culbuter une auto dans un fossé

Deux blessés — Le chien est tué

Châteaurenaud (Loiret), 11 mars.

Etant venu aux obsèques de son frère, à La Chapelle-Naude, près de Louhans, M. Louis Rosain, âgé de 45 ans, cuativateur à Courbouzon (Jura) repartait dans l'après-midi, en automobile, sur son domicile, ayant près de lui son fils Georges, âgé de 18 ans, et M. Valéry Corail, âgé de 61 ans, demeurant à Trenal (Jura).

Ayant traversé la ville de Louhans, il arrivait, vers 16 heures, au hameau de la Villeneuve, commune de Châteaurenaud, losqu'un gros chien surgit soudain et se jeta furieusement sur la voiture.

Pour l'éviter, M. Rosain obliqua légèrement sur la gauche, mais l'animal vint dans sa course se placer devant l'une des roues du véhicule, où il fut tué net.

Le choc subi à ce moment par la voiture fit perdre au conducteur le contrôle de la direction et l'automobile alla ainsi culbuter dans le fossé bordant la route.

De la carosserie, très endommagée, des témoins accourus dégagèrent l'automobiliste et son passager M. Corail. Tous deux portaient de sérieuses blessures, en particulier à la tête. Quant au jeune Rosain, il avait seulement reçu au visage des contusions sans gravité.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Labrosse, les trois blessés furent transportés en automobile dans leur famille, grâce aux soins de M. Goux, habitant sur les lieux.

Un cycliste est écrasé par un camion

Neuville-sur-Saône, 11 mars.

Hier, vers 17 h. 30, un pénible accident mortel est survenu à l'embranchement des routes de Trévoux et de Genay, près du pont de Neuville.

Descendant la rue Ray-Loras, à bicyclette, et arrivant sur la grande route pour y prendre sa droite, M. Burian, demeurant à Fleurieu-sur-Saône, employé aux Etablissements du « Bleu Guimet », se trouva tout-à-coup devant un lourd camion des T. A. R., à Neuville, qu'il ne put éviter. Il fut affreusement mutilé et tué instantanément. Le docteur Cocheret, de Neuville, ne put que constater le décès.

Le malheureux cycliste, bien connu dans la région, était âgé de 38 ans et père de deux enfants

Comment placer votre argent ?

Comment placer votre argent ? Choisissez le moyen qui vous offre le plus de sécurité et le plus de profit.

Aujourd'hui plus que jamais votre sort est lié à celui de la France. Vos intérêts sont les mêmes, ils ne font qu'un. Vouloir protéger votre argent, vouloir le mettre en sécurité, c'est vouloir du même fait la protection, la sécurité du pays. En travaillant pour vous, vous travaillez pour tous.

La France sera demain ce que vous la ferez aujourd'hui. Ne gaspillez donc pas ses ressources. Pensez à la guerre, à ses exigences, pensez à l'après guerre, à ses besoins.

Economisez, ne dépensez pas tous vos revenus, mettez de coté une partie de vos gains et placez cet argent. Ne le laissez pas improductif, vous n'en avez pas le droit, il faut le faire valoir : souscrivez aux Bons d'Armement.

Vos économies seront en sécurité. Elles vous rapporteront. Et vous aurez cooperé à l'effort que le pays tout entier fournit aux côtés de nos soldats. Vous aurez vous aussi aidé à la victoire. Vous aurez préparé le renouveau de l'après-guerre.

Pour tous renseignements écrivez au Ministère des Finances, 184, Rue de Rivoli, Paris.

Souscrivez aux BONS D'ARMEMENT

R5

Ecole des élèves ingénieurs mécaniciens de la flotte en 1940

Les conditions et le programme pour l'admission par concours et sans concours à l'Ecole des élèves ingénieurs mécaniciens sont fixés par arrêté ministériel du 7 décembre 1936 (J.O. du 19 décembre 1936).

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 23 ans au plus, au 1er octobre 1940. Peuvent en conséquence faire acte de candidature les jeunes gens nés entre le 1er octobre 1917 et le 30 septembre 1922.

Le nombre des admissions à l'Ecole des élèves ingénieurs mécaniciens est fixé à trente.

A) ADMISSION PAR CONCOURS

1. **Inscription.** — Les candidats au concours d'admission à l'Ecole des élèves ingénieurs mécaniciens doivent se faire inscrire du 10 mars au 1er avril 1940, terme de rigueur, à la Préfecture du département où ils ont fait leurs études.

2. **Compositions et visite médicale.** — Les compositions auront lieu simultanément les 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juin 1940, dans les centres qui seront ultérieurement désignés par la voie du « Journal Officiel », parmi les villes ci-après : Toulon, Alger, Rochefort, Lorient, Brest, Saint-Brieuc, La Flèche, Cherbourg, Nîmes, St-Jean-d'Angély, Villers-sur-Mer, Montpellier.

La visite médicale aura lieu le mercredi 5 juin 1939, dans les centres de compositions, à une heure qui sera indiquée ultérieurement.

3. **Examens oraux et d'aptitude physique.** — Les examens oraux et d'aptitude physique auront lieu à Brest et à Toulon, seuls centres retenus. Ils commenceront dans la deuxième quinzaine de juillet, à une date qui sera fixée ultérieurement.

B) ADMISSION SANS CONCOURS

Les candidats sans concours à l'Ecole des élèves ingénieurs mécaniciens doivent adresser, directement au ministère de la Marine (Direction du Personnel militaire, Bureau de l'Etat-major de la Flotte, Poste Navale) ;

Avant le 1er juin : une demande mentionnant leur adresse, leur situation vis-à-vis de la loi militaire, les centres choisis pour les examens d'aptitude physique.

Avant le 1er août : Le certificat médical et diverses pièces complémentaires.

Examens d'aptitude physique : Les examens d'aptitude physique des candidats sans concours sont supprimés provisoirement pour l'année 1940.

Des épreuves d'aptitude physique auront lieu pour les candidats admis après l'entrée à l'école. Ces épreuves interviendront dans le premier classement des élèves à l'école.

C) CANDIDATS PRESENTS SOUS LES DRAPEAUX OU DEVANT ETRE INCORPORES AVANT LA DATE DU CONCOURS.

(2e contingent de la classe 1939)

Ces candidats sont autorisés à faire acte de la candidature à l'Ecole, soit au concours, soit sans concours, s'ils réunissent les conditions requises. Ils subissent, le cas échéant, les épreuves écrites ou orales, dans les centres de Brest ou de Toulon, et seront placés en subsistance au dépôt des équipages de ces ports pendant la durée des épreuves.

1. **Candidats appartenant au 2e contingent de la classe 1939.** — Les candidats au concours devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils ont fait leurs études, entre le 10 mars et le 1er avril, terme de rigueur, et en tous cas, avant leur incorporation.

Il leur sera délivré, par les soins du ministre de la Marine (Direction du Personnel militaire de la Flotte), s'ils réunissent les conditions requises, un accusé de réception de leur dossier. Cette attestation leur sera nécessaire pour obtenir, de l'autorité militaire, les facilités nécessaires pour participer aux épreuves écrites ou orales.

Les candidats sans concours devront adresser leur dossier directement au ministère de la Marine (Direction du personnel militaire Bureau de l'Etat-major de la Flotte, Poste Navale), le 15 avril au plus tard et en tous cas avant leur incorporation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la Marine (Direction du personnel militaire de la Flotte, bureau de l'Etat-major de la Flotte) ou à la préfecture, 2e division, 1er bureau).

NEVERS

RÉDACTION et PUBLICITÉ : 2, R. JEANNE D'ARC - TÉL. 9.94 et 0.50

Etat civil. — Relevé du 11 mars 1940. — Naissances : Jean Bernard, 8, rue Hoche ; Serge Jolly, 1, rue de Paris ; Jean Lelong, 1, rue de Paris; Geneviève Diogène, 1, rue de Paris ; Josette-Elices Diez.

Publications de mariages : René Souty, mobilisé, domicilié à Nevers, 2 bis, rue de l'Ecole Normale, et René Masclaux, infirmière, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Décès : Paulette René, 3 ans, 5, avenue Marceau ; Rose Reimerre, 78 ans, s. p., veuve de Jean Gounot, 1, rue de Paris ; Emile Roy-Rodier, 31 ans, cultivateur, 1, rue de Paris ; Gabrielle Colas, 73 ans, s. p., divorcée Grandjean, 1, rue de Paris; Yvette Masson, 3 jours, 1, rue de Paris ; Michel Bouillon, 72 ans, forain, veuf de Julie Dieppois, rue des Docks.

Epaves. — Réclamer au commissariat de police un porte-monnaie, une épingle, un fichu, une paire de gants, un porte-monnaie.

Bureau d'hygiène. — Les deux prochaines séances de consultations de nourrissons auront lieu les mercredi 13 et jeudi 14 mars, à 15 heures, au Bureau d'hygiène, 18, rue de la Banque.

La consultation du mercredi est réservée aux bénéficiaires des assurances sociales.

AVIS DE DÉCÈS

Pouilly. — Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de

Monsieur Etienne PROY

décédé au Bouchot, près Pouilly-sur-Loire, le dimanche 10 mars 1940, dans sa 59e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 12 mars courant, à 10 h. 30, heure légale, en l'église de Pouilly-sur-Loire.

De la part de : Mme Etienne Proy, sa veuve ; M. et Mme Robert Laurent ; M. Hector Proy, ses enfants ; Michel et Jack-Laurent, ses petits-enfants ; de ses beaux-frères, belles-sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Anthien. — Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de

Madame veuve GRANGER née Francine PICQ

décédée au domicile de ses enfants, au Chemin, commune d'Anthien, le 9 mars, dans sa 71e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 13 courant, à 10 h. 30, heure légale, en l'église de Pouque-Lormes, sa paroisse.

De la part de : M. Joseph Perreau, son gendre ; de ses petits-enfants, ses beaux-frères et belles-sœurs et de toute la famille.

Dans le département

BRINON-SUR-BEUVRON

Service d'autobus. — Le service Brinon-Clamecy commence à partir du mercredi 13 mars à raison de 2 voyages aller et retour, 2 fois par semaine : le mercredi et le samedi jour du marché à Clamecy.

CHAULGNES

Journée du vin chaud du soldat. — La collecte organisée par la section des P. N. et avec la collaboration des membres du syndicat du Val-de-Loire a produit la somme de 913 fr. 65, qui a été adressée à M. le trésorier du comité.

Etat civil. — Naissance : Désiré-Roland Bouchot, à Eugnes.

FOURCHAMBAULT

Réglementation de l'éclairage. — Nous rappelons à nos concitoyens que de sévères instructions ont été données pour que soient effectivement appliquées les mesures de camouflage de l'éclairage.

Nous les convions donc à se plier de bonne grâce, à toute injonction qui pourrait leur être donnée par les représentants de la loi.

Ces mesures, fort compréhensibles dans les heures que nous vivons, doivent être acceptées de bon cœur par tous.

MAGNY-COURS

Avis de la mairie. — Le maire prévient les personnes qui désirent prendre des réfugiés, de se faire inscrire à la mairie.

Deuxième avis. — MM. les agriculteurs qui posèdent des chevaux âgés de quatre ans, voudront bien faire leur déclaration le plus tôt possible.

TANNAY

Des friches flambent. — Lundi dernier vers 15 h., l'appel strident de la sirène alertait à nouveau la population. Il s'agissait d'éteindre un sinistre qui s'était déclaré autour de la ferme de Bellevue et qui menaçait d'atteindre les bois communaux.

Aussi, le chef de brigade réquisitionna toutes les personnes disponibles qui, joignant leurs efforts à ceux des pompiers, se rendirent maîtres du feu, après plusieurs heures de lutte.

Transactions en matériel de bétail. — Les marchands de bestiaux étant fort nombreux dans la région, nous croyons utile de leur signaler que le droit de pratiquer des transactions sur les foires et marchés est exclusivement réservée :

a) Aux agriculteurs opérant pour les besoins de leurs exploitations, à charge par eux de justifier, le cas échéant, de leur profession

b) Aux commerçants, y compris les bouchers assujettis aux différents impôts de leur profession

c) Aux commis justifiant d'un mandat leur conférent la qualité d'employer des commerçants susvisés.

Toute transaction qui ne sera pas effectuée dans les conditions prescrites, sera interdite, notamment l'achat direct à l'écurie et le racolage sur les routes.

Des sanctions sont prévues pour toute infraction aux dispositions de ce décret du 5 mars 1940.

Avis de la mairie. — A la suite des actes de vandalisme qui viennent de se produire, le maire rappelle aux habitants qui hébergent des enfants de Vitry-sur-Seine, qu'ils ne doivent pas les laisser vagabonder, ni dans les rues, ni ailleurs.

LA RÉGION

LOIRET

GIEN. — **En flagrant délit.** — Mlle Louise Donner, 35 ans, ménagère, 11, rue Etienne-Dolet, n'ayant plus de charbon pour se chauffer alla en prélever une trentaine de kilos sur le tas de M. Raymond Everdy, employé à la caserne de Gien et demeurant Chemin Perré.

C'est à 21 h. 15, en revenant avec son chargement qu'elle fut rencontrée par les gendarmes.

Ajoutons que cette femme a déjà été condamnée par le Tribunal de Gien pour le même délit commis au préjudice de sa propriétaire.

BRIARE. — **Etat civil.** — Décès. — Metivier Pierre-Honoré, 84 ans, 46, route de Gien ; Prochasson Marie-Virginie, veuve Policet, 81 ans, 28, route de Paris ; D'Estailleur Walter-André, 72 ans, 24, boulevard de la Gare ; Harbineau Aline, 69 ans, 83, cité Ouvrière.

LES CHOUX. — **Etat civil.** — Décès. — Van Herreweghe Corneille, 66 ans, ferme de Bel-Air.

OUSSON. — **Etat civil.** — Décès. — Adrien Lemoine, 59 ans, maréchal-ferrant, au bourg ; Armand Poitevin, 89 ans, au bourg.

La bicyclette disparait. — M. Roger Dion, 17 ans, cultivateur au hameau d'Assay, commune de Beaulieu-sur-Loire, était allé rendre visite à son frère, au bourg d'Ousson. Il déposa sa bicyclette près de la porte du débit Bourgoin, et se rendit au bal, où il y passa une partie de la nuit.

Quand il voulut reprendre le chemin du retour, il constata que sa machine avait disparu.

Il porta donc plainte à la gendarmerie, qui recherche la bicyclette, d'une valeur de 800 francs.

Certains soupçons pèsent sur un homme de la région.

SAONE-ET-LOIRE

BOURBON-LANCY

Conseil municipal. — Au cours de sa dernière seance, le conseil municipal a examiné les questions suivantes :

Amortissement de l'emprunt de 126.000 francs (intallation du réseau électrique). — Le traité d'emprunt communal de 125.000 francs, stipulant qu'en 1940, 5.500 francs seront remboursés aux prêteurs, il est procédé au tirage de 11 obligations de 500 fr. Sont sortis les numéros ci-après : 10, 26, 39, 51, 53, 71, 157, 161, 163, 169, 249.

Le conseil décide que ces 11 obligations seront remboursées le 1er avril, et porteront intérêt jusqu'au 31 mars 1940.

Assistance médicale gratuite. — L'assemblée approuve la liste d'assistance médicale gratuite telle qu'elle est établie par le bureau d'assistance et qui comprend 45 familles d'indigents assurés sociaux et 112 indigents ordinaires.

Autorisation des jeux en 1940. — La Société des Thermes reprend, après M. Lachard, concessionnaire depuis 1927, l'exploitation du Casino à partir du 1er janvier 1940 et Mme Aune-Raquillet, administratrice déléguée de la Société des Thermes, demande l'autorisation de pratiquer des jeux habituels au Casino de Bourbon-Lancy au cours de la saison 1940 et des suivantes.

Avis favorable est donné à cette requête.

Passerelle du Moulin-Ragon. — La passerelle du Moulin-Ragon a été emportée par les glaçons circulant dans la rivière « la Somme », à la suite du dégel de janvier, et les deux extrémités existant encore offrent peu de salidité. Il faut donc envisager, soit l'édification immédiate d'une nouvelle passerelle (coût 20.000 fr. environ), soit la construction d'un pont qui avait été préconisée par le conseil il y a deux ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter cette dernière solution, avec demande de subvention à l'Etat, bien entendu.

La partie de la dépense à engager restant à la charge de la commune, qui sera de l'ordre de 150.000 fr., sera couverte par un emprunt émis dans le public, à des conditions qui seront déterminées plus tard. (A suivre).

Courriers postaux. — L'Administration des P. T. T., a l'intention de confier à un entrepreneur de transports de dépêches la desserte, à partir de Luzy, des bureaux de poste suivants :

Départ de Luzy, 7 h. 15 ; passage à Issy-l'Evêque, 7 h. 32 ; passage à Grury, 7 h. 43 ; passage de Cresspy-s.-Somme, 7 h. 52; passage à Maltat, 8 h. 01; passage à Bourbon-Lancy, 8 h. 14 ; passage à Vitry-sur-Loire, 8 h. 28; arrivée à Cronat-sur-Loire, 8h. 36

Départ de Cronat-sur-Loire, à 17 h. 45 ; passage à Vitry-sur-Loire 17 h. 57 ; passage à Bourbon-Lancy, 18 h. 11 ; passage à Maltat, 18 h. 24 ; passage à Cressy-sur-Somme, 18 h. 33 ; passage à Grury, 18 h. 42; passage à Issy-l'Evêque, 18 h. 53 ; arrivée à Luzy, 19 h. 06.

Les personnes désirant devenir entrepreneur de ce service, voudront bien consulter, sans délai, M. le receveur des Postes Bourbon-Lancy.

PARAY LE MONIAL

Etat civil du 1er au 9 mars. — Naissance : Marie-France-Thérèse Perreaud, fille de Jean-Charles-Marie-Joseph Perreaud, et Odette-Marie-Louise-Marcelle Mouterde, domiciliés à Céron.

Mariage : Néant.

Publication de mariage : entre Albert Wagner, employé à la S.N.C.F., domicilié à Paray-le-Monial, et Mlle Catherine Girardot, cuisinière, domiciliée à St-Yan.

Décès : Laurent Burtin, charpentier, âgé de 85 ans, veuf de Jeanne-Joséphine Dessertine, décédée 2, rue des Champs-Seigneurs ; Philiberte Buisson, sans profession, âgée de 79 ans, veuve de François Fauchon, décédée à l'hôpital ; Antoinette Nicolas, journalière, âgée de 66 ans, veuve en premières noces de Jean-Marie Delhomme, veuve en secondes noces de François Derost, décédée à l'hôpital ; Claude Bonnet, sans profession, domicilié à Pary-le-Monial, âgé de 86 ans, époux de Marie Dubreuil, décédé en son domicile quai de la Bourbince ; Bernadette-Marie Beccat, enfant de 1 an et demi, décédé au domicile de ses parents, 4, route de Saint-VYincent ; Claudine Chaussard, sans profession, âgée de 80 ans, divorcée de Auguste Fonteneau, décédée en son domicile à Bellevue ; Antonin Maître, maçon, domicilié à Digoin, âgé de 41 ans, époux de Jeanne Vaury, décédé à l'hôpital.

La Boule Parodienne — La société « La Boule Parodienne », avait organisé son premier concours de doublettes de l'année : 13 doublettes y prirent pas. Voici les résultats : 1er, Parès ; 2e, Allegras ; 3e, Chandelier ; 4e Berthaud.

L'après-midi du dimanche était réservée à nos mobilisés ; le tir et le point étaient de la partie, ce qui a produit une petite somme. Tous nos boulistes ont fait un gros effort, ce qui permettra d'envoyer les premiers mandats à nos sociétaires mobilisés.

Le bureau remercie également les généreux donateurs pour les lots en nature et en argent qui ont bien voulu les faire parvenir à la société.

Le prochain concours est fixé au 17 mars.

ALLIER

MOULINS

RÉDACTION : 34, RUE VIGENÈRE - TÉL. 11.53

L'œuvre d'un écrivain bourbonnais. — Nous avons donné, l'autre jour, des nouvelles d'un écrivain bourbonnais qui fut notre collaborateur, Gaston Depresle, actuellement mobilisé.

Une lettre qu'il vient de nous faire parvenir indique que la guerre l'a surpris en pleine production.

Sans elle, il aurait essayé de lancer une petite revue.

Déjà, il avait écrit plusieurs ouvrages retenus par une grande maison d'éditions de la capitale : « Les Ecumeurs de la Campagne », « Les Bâtards des Mages », « Comment on escroque les Ecrivains ».

En outre, il avait achevé « L'Amour en Sabots », « En promenant ma tente », « Les Détrousseurs de Villages », « Les Confidences d'un ancien boucher », etc...

Rien n'est trop bon pour un Sapeur !

RIEN n'est trop bon pour nos "poilus". Nous voulons qu'ils aient toujours dans leur musette, pour combattre un coup de froid ou chasser la fatigue, un puissant cordial, agréable et bienfaisant à la fois. C'est pourquoi il y a tant de Quintonine dans les colis destinés aux soldats. Un si petit flacon, cela ne tient guère de place. Et quelle joie pour celui qui le reçoit ! Là-bas, à la cantine, il achète un litre de vin, y verse sa Quintonine et obtient aussitôt un vin fortifiant délicieux, qui réchauffe, réconforte et "donne du nerf". 5 fr. 85 seulement le flacon. En vente dans toutes les pharmacies.

MINISTERE DE LA GUERRE. — SERVICE DU GENIE.

Adjudication

à la Chefferie du Génie de Bourges, le Mardi 2 Avril 1940, à 10 heures 45.

Travaux à exécuter à forfait, pour l'empierrement de chaussées au Magasin central de l'Habillement et du campement à BOURGES.

LOT UNIQUE. — Montant des travaux : **100.000 fr.**

Délai d'exécution : 2 mois.

Le cahier des charges et les pièces de ce marché sont déposés dans les bureaux des chefferies du Génie ci-après : Bourges, Orléans, Tours, Limoges, Paris-Nord, où l'on peut en prendre connaissance.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir doivent être fournies avant le **20 mars 1940**, au chef du Génie.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

LA TRIBUNE

UN JOUR du Monde

Fichu quart d'heure

Ainsi donc, son Excellence von Ribbentrop a baisé, hier matin, la mule du Pape.

Des paroles qui ont pu être échangées entre le chef de la chrétienté et le commis-voyageur du IIIe Reich, rien n'a transpiré ...et pour cause.

En effet, Pie XII ne peut pas avoir oublié le sort fait par l'Allemagne aux prêtres et aux catholiques de Pologne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie. Il ne peut pas ne pas avoir présentes à l'esprit les brimades, mieux, la véritable persécution dont le clergé allemand lui-même continue à être victime.

Certes, Pie XII est un diplomate. Mais il est aussi le chef de l'Eglise militante, et l'on doit penser que c'est en cette qualité qu'il a répondu aux « compliments » que Ribbentrop lui apportait de la part de son maître.

Gageons que le commis-voyageur n'a pas du se trouver en posture fort reluisante.

Un fichu quart d'heure, comme on dit...

Cynisme ou inconscience ?

Il est vrai que Ribbentrop a l'habitude... Une sorte de fatalité veut qu'on lui refile toutes les corvées diplomatiques les plus ennuyeuses. Hitler l'a envoyé chez ses « bons amis « les Anglais, d'où il a dû partir précipitamment en protégeant ses arrières. Après quoi, il l'a dépêché au Paradis soviétique. Là, Ribbentrop s'est, le premier, abreuvé de cette honte qui consistait pour l'Allemagne à s'allier avec Staline, le pire ennemi du national-socialisme. Le voici maintenant au Vatican, qui, depuis des mois, ne cesse de fulminer contre les méthodes d'agression nazie et de condamner la monstrueuse collusion germano-russe.

Il boit le calice jusqu'à la lie. Nul au monde n'accepterait de semblables missions, mais Hitler a distingué en lui l'homme à tout faire, prêt à toutes les bassesses et à tous les reniements. Il ordonne : Ribbentrop part... n'importe où et pour n'importe quoi...

Au milieu des pires situations, dans les circonstances les plus humiliantes, Ribbentrop évolue, sans aucune gêne, monocle à l'œil, toujours élégant et plein d'aisance.

Cynisme ? Inconscience ? Les deux peut-être.

Un nouveau Canossa

En tout état de cause il n'est pas défendu de chercher à découvrir les secrets mobiles de cette démarche pour le moins saugrenue.

Que veut le Reich, qu'a-t-il supputé, qu'a-t-il escompté en envoyant son factotum se proterner aux pieds du Pape ?

S'agit-il d'un nouveau Canossa ? Hitler, comprenant qu'il est allé trop loin, et redoutant l'influence légendaire du Vatican dans les sphères internationales, a-t-il maintenant décidé de jeter du lest ?

Ce n'est guère dans sa manière de faire amende honorable. Il se pourrait cependant que, pour une fois, il y ait été contraint par d'impérieuses raisons de politique, tant intérieure qu'extérieure.

Et l'Italie ?

D'aucuns, par ailleurs, ont prêté au voyage de M. von Ribbentrop à Rome une signification lourde de menaces. L'émissaire du Führer ne venait-il pas négocier avec Mussolini l'entrée en guerre de l'Italie, (du côté allemand, cela va de soi).

Il n'apparait pas que, pour l'instant, l'Italie, tout en restant fidèle au pacte d'acier, éprouve le moindre désir de renoncer à sa position de « non-belligérance ». Son intérêt vital, son intérêt tout court lui commandant de demeurer neutre. D'autant qu'à la cessation des hostilités, elle aura voix au chapitre et pourra facilement tirer son épingle du jeu. Qu'irait-elle donc faire dans cette galère ?

Volontariat obligatoire

La propagande nazie n'a pas fini de nous étonner. Dans un article sensationnel le docteur Seltde, ministre du Travail, ne vient-il pas de déclarer que les ouvriers polonais « doivent volontairement, par leur propre décision, se déclarer prêts à travailler dans le Reich. »

« Ces ouvriers, précise le ministre, doivent surtout être prélevés dans le gouvernement général car les territoires polonais annexés par le Reich ont eux-mêmes besoin d'une main-d'œuvre importante pour l'intensification de leur agriculture. »

Ce qui revient exactement à dire que les travailleurs polonais vont être soumis à un « volontariat obligatoire ». On n'est pas plus subtil.

Un soldat écrasé par un train

Dijon, 11 mars.

On a découvert sur la voie ferrée, près de Longvic, le corps d'un soldat, Jean-Marie Blanchard, 32 ans, célibataire, originaire de Cormatin (Saône-et-Loire).

On ignore dans quelle circonstance l'accident s'est produit, mais on pense que le soldat qui était cantonné à la ferme de la Colombière, située non loin de là, a été écrasé par un train qui passe à 5 h. 20.

LA PRESSE PARISIENNE

L'Angleterre et la France doivent proclamer, dès à présent, leur résolution de répondre, sans restrictions, à un appel finlandais, écrit dans Le Populaire, *M. Léon Blum.*

Les gouvernements de Stockholm et d'Oslo se rendent fort bien compte qu'ils se placeraient ainsi dans une situation politiquement et moralement difficile. Ils s'en rendent si bien compte, que c'est, précisément, pour ne pas s'y laisser enfermer qu'ils ont poussé et poussent encore, si ardemment, à la paix. C'est vrai : la paix entre la Finlande et les Soviets les soustrairaient à cette cruelle alternative.

Mais l'alternative peut, cependant, se poser demain. Demain, l'Angleterre et la France peuvent être saisies du recours finlandais. Les réticences, engagements et précautions n'étant plus de mise, je tiens à répéter, en pesant bien mes mots, ce que j'écrivais, à ce sujet, avant-hier et hier. J'ai l'espoir et la confiance qu'un appel formel de la Finlande déterminerait un consentement exprès de la Suède et de la Norvège.

Mais, j'estime que, le cas échéant, l'Angleterre et la France n'auraient pas à y subordonner leur décision. J'estime que l'Angleterre et la France doivent proclamer, dès à présent, leur résolution de répondre à un appel finlandais et d'y répondre « à plein, sans limites, sans restrictions, en acceptant toutes les conséquences de leur acte ».

Nous devons, à notre tour, faire entendre notre voix, écrit dans La Jusiçe *M. René Gounin.*

Il ne faut pas se le dissimuler, la crise est sérieuse. La situation de l'Europe nordique est en cause. Peut-être, eut-il fallu montrer plusd 'énergie, prendre une position plus nette à l'égard des Soviets, complices du pangermanisme. Rien ne servirait de récriminer sur le passé. L'essentiel est de nous déterminer. Ne nous laissons pas intimider par le chantage nazi.

Seul, jusqu'à ce jour, le Reich a parlé haut et ferme en Europe. Les petits Etats ont eu l'impression qu'il détenait, seul, la puissance des armes. L'ampleur de nos forces est sous-estimée ou méconnue. A notre tour de faire entendre notre voix. Notre carence ne risquerait-elle pas, du reste, d'aggraver et d'étendre le conflit ? Au surplus, une paix de compromis dans l'extrême nord n'abrègera, en aucune manière, la durée de la guerre. Les neutres doivent s'en persuader : nil la France, ni la Grande-Bretagne n esont disposées à permettre l'expansion du nazisme et du bolchevisme sur le continent.

Le Temps *publie un article de son correspondant à Rome au sujet du voyage de M. von Ribbentrop :*

Parmi les questions qui seront examinées, les plus importantes se rapportent : à la crise nordique dans l'éventualité d'un rapprochement italo-russe ; à la situation dans le Proche-Orient ; à la mission de M. Sumner Welles et aux rapports économiques italo-allemands.

La lecture des journaux italiens et allemands permet d'envisager l'action du Reich de la façon suivante :

Au sujet de la Finlande, Berlin voudrait que l'attitude de l'Italie soit convergente avec celle de l'Allemagne. Le Reich craint que la guerre russo-finlandaise, en se prolongeant,ne nuise à son ravitaillement en matières premières et ne finisse, en s'étendant à la Scandinavie, par arrêter l'arrivée du fer suédois, base de son industrie lourde. C'est pourquoi il va tenter un effort diplomatique pour amener l'Italie à épouser son point de vue.

S'il réussit, le fait ne sera pas sans portée, puisque le gouvernement de Rome prendrait ainsi position de façon plus décisive contre les idées françaises et britanniques qui voudraient éviter que la moindre atmosphère de découragement soit créée autour de la valeureuse résistance de la Finlande.

La pression que Berlin exercera sur Rome, au regard de la crise nordique, concerne en même temps les rapports italo-russes. Dans les milieux américains de Rome, on suppose que M. von Ribbentrop agira de façon à forcer l'Italie à appuyer le point de vue allemand devant M. Sumner Welles, le jour où l'envoyé de M. Roosevelt repassera par Rome avant de s'embarquer pour les Etats-Unis.

Quant aux rapports économiques italo-allemands, n'oublions pas que, jusqu'à ce jour, la guerre européenne a agi avant tout sur la production, la répartition, la consommation des matières premières.

La guerre actuelle est surtout économique. Si l'Allemagne s'adresse encore à l'Italie, c'est qu'elle se voit obligée, en tous domaines, de jouer serré.

De multiples questions de toute nature, financières, monétaires, industrielles, commerciales, etc., se posent encore entre Berlin et Rome et, déjà, l'accord conclu en février dernier a besoin de retouches.

En somme, quel est le sens principal de la visite de M. von Ribbentrop à Rome ? Le Reich s'efforce par tous les moyens de déterminer l'intervention de l'Italie à ses côtés. Au début de la guerre, dans un message fameux, Hitler avait annoncé avec beaucoup d'ostentation qu'il n'avait pas besoin de l'aide de la Péninsule. Six mois se sont écoulés et déjà l'Allemagne désire un appui dont il prétendait hautement vouloir se passer.

DES BOIS FLAMBENT PRÈS DE CHATELGUYON

Riom, 11 mars.

Vendredi dernier, M. Amable Gros, propriétaire au Bournet, commune de Châtelguyon, s'était rendu couper du bois taillis au lieu dit « L'Olette », à 800 mètres à l'ouest du Manoir Fleuri.

Vers 13 heures, étant quelque peu grippé, il alluma un petit feu pour faire chauffer sa boisson. Un coup de vent subit entraîna les flammes et malgré ses efforts, le feu s'étendit au bois.

Grâce à l'arrivée de secours, le commencement d'incendie fut circonscrit, mais néanmoins environ mille mètres carré du bois de M. Gros furent suivis par les flammes.

DISCUSSION AUTOUR D'UN VERRE

L'application du régime des deux plats est retardée, et une transaction règlera probablement la question de l'alcool

Saint-Etienne.

C'est, en principe, aujourd'hui 11 mars, que le décret réduisant à deux plats les menus de restaurant doit être appliqué.

Le décret qui avait, précédemment interdit de servir de la viande le lundi permettra aux restaurateurs de sauver le principe.

Il dépend, en effet, des préfets d'établir des prix par catégorie de menus et, sans parler des difficultés d'un pareil classement, j'imagine que vous devinez sans peine que les plus hauts représentants du gouvernement dans les départements ne sont pas actuellement sans besogne...

Alors, un délai est tacitement accordé. Cela permettra à nos traiteurs d'avoir les précisions qu'ils demandent.

Que faut-il entendre par hors-d'œuvre ? Et, si l'on s'en tient au hors-d'œuvre unique, à combien de rondelles de saucisson, ou à combien d'huîtres aurons-nous droit ?

Le sursis ne saurait, du reste, être bien long et il est probable que, avant peu, le régime des deux plats mettra tout le monde d'accord, y compris les hygiénistes qui ne cessaient de répéter : « Vous mangez trop ! » et offraient le plus souvent l'apparence de gens vivant sans privation.

L'apéro contre le pot

Par contre aucun délai en ce qui concerne les restrictions sur l'alcool. N'ai-je pas appris, ainsi, voici une semaine que le Vittel-Cassis (réclame non payée) n'était pas aussi inoffensif que je le croyais, puisqu'il est interdit au même titre que des boissons fortes.

« On voit bien que vous êtes à l'arrière. Vous vous plaignez toujours... » m'avait dit ironiquement un poilu qui sait que j'en ai vu d'autres.

J'avais, du reste, une revanche facile le surlendemain, quand mon poilu crut, avec quelques amis, que l'apéro était interdit aux civils mais autorisé pour les permissionnaires.

Il se rattrapa sur « un pot de blanc », et ce fut l'occasion d'une discussion générale.

Depuis la promulgation du décret, on s'est fort agité dans l'honorable corporation des débitants. La Confédération nationale des limonadiers et restaurateurs avait réuni en hâte son conseil national à Paris. Certaines informations ont même décidé de proposer au gouvernement une solution transactionnelle : il n'y aurait plus de jours sans alcool, mais la teneur en alcool des boissons spiritueuses serait abaissée.

Malheur de malheur ! Débitants, qu'avez-vous fait là ?

J'ai sous les yeux un journal du Midi qui se fait, avec un titre énorme l'écho des protestations de la délégation de débitants méridionaux, « montée » à Paris. Il me semble entendre les bistros de la côte dire à leurs collègues « d'en-haut » — et la région stéphanoise est du Nord, en se plaçant à Marseille :

.. Vous en parlez à votre aise, coquin de sort ! vous autres ! Quand on passe chez vous, on ne voit que les pots de rouge ou des demis de bière sur les tables. Mais allez donc servir ça chez nous !

C'est, en effet, une vérité connue que les régions productrices de vin sont celles où il s'en boit le moins.

Tout comme, dans les pays chauds, où le climat se charge cependant de vous dessécher la langue, on met du piment dans chaque plat, le Méridional aime stimuler son estomac par des liqueurs fortement alcoolisées.

Et les débitants du Midi de s'écrier :

— On a parlé de sacrifices nécessaires. Nous y sommes prêts ,et nos clients aussi. Mais pas d'atténuations au décret, pas de boissons édulcorées. Mieux vaut un seul apéro de temps en temps mais bon, qu'une mixture bonne à faire faire la grimace à nos clients.

Il était intéressant de connaître, dans ce débat la position des cafetiers du Centre.

M. Cotte, qui préside avec beaucoup de bon sens le Syndicat de la Loire et de la Haute-Loire, nous a déclaré en substance :

— Si le vin jouit d'une faveur certaine auprès de la majorité de la clientèle de notre région, l'apéritif est cependant un élément important du casuel chez beaucoup de nos adhérents.

Est-ce à dire que ceux-ci seront frustrés si on les empêche de vendre des boissons fortement alcoolisées, comme le demandent nos collègues du Midi ? Je ne le crois pas. En général, l'amateur d'apéritifs corsés à forte teneur d'alcool n'est pas un client intéressant.

On vient au café, le plus souvent parce qu'il est plus commode de s'y rencontrer entre amis

Il ne faut cependant pas aller d'un extrême à l'autre, et je pense que notre Confédération a montré son souci de préserver la santé publique en proposant au gouvernement de supprimer complètement les anis, amers et autres apéritifs fortement alcoolisés, mais en élevant, par compensation, à 23 degrés la teneur tolérée pour les autres liqueurs.

Ce raisonnement est celui que j'ai entendu tenir par beaucoup de débitants des départements du Centre et du Lyonnais.

Le gouvernement tiendra-til compte des doléances méridionales, en créant une zone de l'apéro bien tassé et une zone du « pot », ou bien décidera-t-il que les gars du Midi, étant, à l'avant, sur le même plan que leurs camarades du Centre et du Nord, leurs « parings » ou leurs « mistonnes » peuvent bien se contenter du même verre que tout le monde ?

A.L.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AURILLAC

Voici le compte rendu de l'audience du 6 mars :

Entre Portugais. — Le nommé Da-Cruz, 38 ans, bûcheron à Mourjou, a eu le mauvais geste, pendant une discussion, d'envoyer un coup de poing au visage de son compatriote portugais Paveiro José, 52 ans, bûcheront également, qui a déposé une plainte à la gendarmerie.

A l'audience, le plaignant déclare que ce n'est pas surtout pour le coup de poing, mais surtout pour la façon dont Da-Cruz le lui a administré.

Da-Cruz est condamné par défaut à 50 fr. d'amende.

Incendie volontaire. — M. Villefert Jean, 20 ans, plombier, rue du Prince, à Aurillac, était inculpé d'avoir, au cours de la réparation d'une conduite gelée, mis le feu avec une lampe à souder, à un hangar appartenant à M. Coussergues, négociant en charbons, avenue de la République.

Le tribunal relaxe M. Villefert de cet inculpation.

Homicide involontaire. — Dessagne Louis, 34 ans, chauffeur à la Compagnie « La Séquanaise », domicilié 3, avenue de Barrez, à Vic-sur-Cère, se rendant à Aurillac en auto le 11 décembre dernier, a heurté, vers 17 h. 30, avenue Aristide-Briand, face aux Barraquements, par suite de la visibilité mauvaise, le nommé Jean Séméteys, 55 ans, qui conduisait un petit groupe d'animaup appartenant à M. Charbonnet, marchand de bestiaux, place de la Gare, à Aurillac.

Grièvement blessé, le toucheur de bestiaux est décédé le lendemain à l'hôpital d'Aurillac.

Le tribunal condamne Dessagne à 100 fr. d'amende ; son administration est civilement responsable.

Outrages publics à la pudeur. — Henri Bruel, 55 ans, né à Thiézac, ancien greffier de paix et ancien secrétaire de mairie à Lascelles, est inculpé d'outrages publics à la pudeur et outrages aux bonnes mœurs, sur le territoire de cette commune, envers des jeunes gens qu'il attirait le plus souvent à son domicile.

Le huis-clos est ordonné. Après délibération, le tribunal condamne Bruel à 6 mois de prison.

Une jeune Lyonnaise se jette dans la Saône

Neuville-sur-Saône (Rhône), 11 mars.

Samedi soir, à la nuit tombante, une jeune fille nommée Marianne G..., habitant Lyon, s'est jetée dans la Saône du haut du pont de Couzon-au-Mont-d'Or.

Un militaire de passage ayant remarqué ses allées et venues ne put empêcher le saut fatal.

La désespérée s'engloutit dans les tourbillons de la rivière et disparut emportée par les flots.

C'est sous le coup d'une forte dépression nerveuse que la pauvre fille a mis fin à ses jours.

On a retrouvé sur le pont une serviette d'étudiante contenant divers papiers et objets.

ÉTAT CIVIL DE SAINT-ÉTIENNE

DECES DES 10 ET 11 MARS

Escoffier Jean-César, 65 ans, employé, à Izieux (Loire).
Giraudon Marie-Sylvie, 36 ans, s. p., rue Denis-Epitalon, 40, épouse de E. Fougedoire.
Delabre Jean-Pierre, 72 ans, voiturier, rue Chomier, 11.
Iatzepin Manouil, 49 ans, manœuvre, rue Vial, 3.
Allègre Antoine, 78 ans, s. p., rue du Chambon, 9.
Jourde Marie-Apolonie, 68 ans, s. p., rue de la Montat, 95, épouse de Antoine Valla.
Audiard Marie-Rosine, 43 ans, infirmière, rue Neyron, 41.
Joubert Pierre, 50 ans, armurier, rue des Francs-Maçons, 8.
Hébrard Antoine-Claude, 25 ans, horloger, place du Peuple, 9.
Court Auguste-Alphonse, 39 ans, maçon, avenue Augustin-Dupré, 11.
Gillier Marie-Louise, 78 ans, s. p. rue Francisque-Voytier, 34, veuve de Antoine Rival.
Berger Antoine, 74 ans, retraité, rue de la République, 41.
Courtinet Jean-Pierre, 30 ans, employé, rue de l'Ecole, 17.
Bellon Jean-Baptiste, 58 ans, s. p., rue Franklin, 40.
Baudenon Jean, 39 ans, adjudant chef, 2e escadrille, groupe aérien 135.
Gardès François-Ludovic, 63 ans, retraité, à La Ricamarie (Loire).
Bos Marie, 65 ans, s. p., boulevard Jules-Janin, 31, épouse de Jean Guillaumon.
Coste Françoise, 78 ans, s. p., rue Pointe-Cadet, 40.

NAISSANCES

Motte Roger-Hippolyte-Anatole. — Néel Christiane. — Rey Jeannine-Bernadette-Marie. — Guignand Simone-Camille. — Forestier Maryse-Suzanne-Etiennette.— Begin Françoise-Cécile. — Joly Marie-Suzanne. — Fesche Catherine-Maryse. — Montigny Bernadette-Jeanne-Léonie. — Baulin Michèle-Thérèse.— Saunier Jeannette-Marie-Pierrette. — Robert Danielle-Maryse-Victoire.

Funérailles du 12 mars

Fougerolle Marius, 75 ans, Chapelle de la Charité, 10 heures. — Giraudon Marie, 36 ans, rue Denis-Epitalon, 40, 8 heures. — Delabre Jean-Pierre, 72 ans, rue Chomier, 11, 8 heures. — Court Auguste, 39 ans, avenue Augustin-Dupré, 11, 10 heures. — Gillier [illegible]ie-Louise, 78 ans, église Ste-Thérèse, 9 heures. — Allègre Antoine, 78 ans, rue du Chambon, 9, 14 h. 30. -- Jourde Marie, 60 ans, rue de la Montat, 95, à 16 h. 30. -- Audiard Marie, 43 ans, rue Neyron, 41, 14 h. 30. -- Joubert Pierre, 50 ans, rue des Francs-Maçons, 8, 16 h. 30. — Courtinet Jean-Pierre, 30 ans, rue de l'Ecole, 17, 16 h. 30.

Les Sports

RUGBY

Les aviateurs d'Aulnat victorieux à Montluçon

MONTLUÇON. — Base Aérienne 105 Aulnat, bat S.C. Montluçonnais par 22 à 21.

Les aviateurs d'Aulnat ont remporté de justesse la victoire, à l'issue d'une partie agréable, rapidement menée et toujours incertaine quant à son dénouement.

Ils le doivent pour une large part à la valeur de quelqu'uns de leurs meilleurs éléments comme Janoplic, Leroy, David, Bathelier, et surtout à l'international Le Golyff, qui fut le roi du terrain.

En tant qu'équipe, le Sporting fut supérieur aux visiteurs, car son team était mieux soudé, plus lié, son exibition fut bonne dans l'ensemble et on ne peut guère reprocher quelques hésitations de certains, alors qu'ils étaient aux prises avec les vedettes du quinze adverse.

La Base réussit à marquer 6 essais, dont 3 seulement furent transformés. De son côté, le Sporting obtient 4 essais dont 3 convertis et 1 but sur coup franc.

A la mi-temps, la marque était de 13 points à 9 en faveur des Montluçonnais.

Ce score important est dû à l'esprit offensif qui régnait chez tous les joueurs qui sacrifièrent la défense pour l'attaque.

C'est bien ainsi, car le spectacle y gagna en beauté et donna satisfaction aux nombreux spectateurs qui applaudirent notre champion de natation Taris, qui donna le coup d'envoi.

Au S.C.M. les plus en vue furent Desrouffet, Ghuillot, Devignes et Furon.

Arbitrage satisfaisant de M. Alamartine.

MATCH DE BIENFAISANCE

CLERMONT-FERRAND.— Stade Clermontois bat A. S. Bortoise par 16 points à 9.

Bort domine presque continuellement, mais le Stade sut utiliser les fautes de l'adversaire ; à la mi-temps, Bort menait par 6 à 5.

Les meilleurs furent le talonneur Jarasse, de Bort, et l'ailier Murat, du Stade.

La recette de ce match était destinée à aider les mobilisés du Stade Clermontois.

FOOTBALL

L'A.S.A. de Vauzelles bat les normaliens de Varzy

NEVERS. — A. S. Vauzelles bat Ecole Normale de Varzy par trois buts à zéro.

Ce match amical fut assez joli et vivement mené de part et d'autre. Les attaques des joueurs locaux, tels Bruno, Point et Malterre, étant toutefois plus dangereuses et plus incisives que celles des visiteurs.

Au milieu de la première mi-temps, sur corner tiré par Point, Malterre, d'une belle tête ouvrit la marque.

A la reprise, Vauzelles joue contre le Soleil, mais domine assez largement.

Dix minutes avant la fin, Bruno et Cloarec marquent coup sur coup.

Varzy effectue quelques rapides échappées qui échouent de justesse sur le trio défensif, Cheuret, Blondelet, Molière.

Arbitrage très satisfaisant de M. Grelier, de Moulins.

LES SPORTS... UN PEU PARTOUT

Paris-Roubaix la belle épreuve cycliste qui ouvre habituellement la saison des grandes courses sur route n'aura pas lieu. Cependant, l'organisation d'une compétition sur le parcours Roubaix-Paris est envisagée. La date est fixée au 14 avril.

— Après le football, le rugby et le cross-country, c'est le basket qui aura son match France-Grande-Bretagne.

— C'est l'E. S. Montluçonnaise et Dompierre qui sont assurés de jouer la finale de la Coupe de l'Allier de football.

—A Los Angelès le grand champion Armstrong qui rendait 3 kilos à son adversaire Garcia autre boxeur de classe a dû se contenter du match nul.

— Un match international de rugby aura lieu le 14 avril. Il opposera l'équipe d'Italie à celle de Roumanie.

On envisage également une rencontre entre l'Espagne et la Roumanie. Pour diriger l'entrainement du quinze roumain, la F. R. R.. a fixé son choix sur le Français Ruffy qui se déplacera à Bucarest au commencement du mois d'avril.

— Après les trois matches de football Grande-Bretagne-France joués sur notre sol, nos joueurs se déplaceront-ils en Angleterre ? La question est posée. Si elle est résolue l'équipe de France sera opposée prochainement à l'équipe officielle d'Angleterre et celle des mobilisés britanniques.

— Marseille contre Lens à Bordeaux et Rouen contre le Racing C. P. à Paris, c'est ainsi que le sort a désigné l'ordre des demi-finales de la Coupe Charles-Simon, Coupe de France de guerre du football.

C'est sur le coquet hippodrome du Tremblay que seront disputés les cross-country internationaux du 24 mars.

L'épreuve de lever de rideau opposera les meilleurs crossmen juniors anglais, belges et français. La seconde compétition mettra aux prises les équipes des armées britannique et française.

— La Fédération Internationale d'Athlétisme ouvre une souscription au bénéfice de la Finlande. Pour la France, et sur la proposition de la F.F.A., c'est le C.N.E.P.S. qui a pris la tête du mouvement.

— Les Milanais se sont distingués dans le championnat d'Italie de rugby qui vient de se terminer. C'est l'Anatori de Milan, avec 27 points, qui enlève le titre pour la troisième fois, précédant le G.U.F. Milan (22 pts), l'A. S. de Turin, etc.

— Une nouvelle qui va réjouir nos aviateurs : Une somme de 2.600.000 francs est allouée, au titre de l'éducation physique et les sports dans l'armée de l'air qui va, de plus, être dotée d'un corps de moniteurs.

— Côté sports mécaniques, il est agréable de noter que, pour l'année 1939, la France arrive en tête au classement des records mondiaux de motocyclettes. Notre pays totalise 74 records, contre 31 pour l'Italie, qui prend la seconde place.

— C'est mercredi dernier que l'Automobile-Club de France a tenu son assemblée générale ; le vicomte de Rohan a été réélu président

— En Amérique, les prestigieux champions de tennis D. Budge et W. Tilden se rencontreront au profit des œuvres finlandaises.

BOURSE DE PARIS

Parquet (à terme)

3 %, 74 ; 4 % 1917, 76,90 ; 4 % 1918, 76,80 ; 5 % 1920, 113,500 ; 4 % 1925, 185 ; 4 1/2 % 1932 A, 83,45 ; 4 1/2 % 1932 B, 85,90 ; 4 1/2 % 1937, 215,05. — Obligations Trésor 4 1/2 1933, 967 ; 4 % 1934, 895,50 ; 5 % 1935, 984. — Outillage National 4 1/2 % 882. — Obligations 4 % 1936 B, 129,10. — Bons Trésor 4 1/2 % 1933, 1.058 ; 5 % 1933, 1.039 ; 5 % 1934, 1.047,50 ; 4 1/2 % 1934, 1.022. — Caisse Autonome, 911. — Banque de France, 8.000. — Banque de l'Indo-Chine, 7.455. — Banque de Paris, 967. — Union Parisienne, 488. — Compagnie Algérienne, 1.223. — Comptoir d'Escompte, 276. — Crédit Foncier, 2.975. — Crédit Lyonnais, 1.665. — Société Générale, 745. — Rente Foncière, 285. — Suez, act., 16.750 ; part de fond., 12.600 ; Société civile 1/5, 4.030. — Est, 687. — Midi, 765. — Nord, 1.015. — Orléans, 955. — Lyonnaise des Eaux, 1.160. — Générale d'Electricité, 2.095. — Thomson-Houston, 239. — Schneider (Le Creusot), 1.685. — Courrières, 259. — Lens, 315,50. — Vicoignes-Nœux, 624. — Boléo, 71,75. — Le Nickel, 1.225. — Penarroya, 431. — Compagnie Française des Pétroles, 1.120. — Ugine, 2.090. — Kali Ste-Thérèse, 856. — Kuhlman, 827. — Gafsa, 1.009. — Produits chimiques Alès, 1.912. — Rhône-Poulenc, 1.095. — Saint-Gobain, 2.565. — Chargeurs Réunis, 94.50. — Citroën, 535. — Peugeot, 482. — Raffineries Say, 807. — Obligations Young 5 1/2 %, 124,50. — Belgique 5 1/2 1932, 2.935; 5 1/2 1934, 2.958. — Serbe 4% 1895, 180. — Turc 7 1/2 %, 300. — Banque Nationale Mexique, 241. — Banque Ottomane, 655. — Crédit Foncier Egyptien, 3.770. — Central Mining, 2.725. — Geduld, 1.578. — Montécatini, 247. — Rio-Tinto, 2.808. — Azote (norvégien), 1.695. — Royal Dutch 1/10, 6.200. — Sucreries Egypte, 1.090.

Banque (à terme)

Cambodge, 236. — Canadian Eagle, 82,50. — Caoutchoucs, 206,50. — Chartered, 198. — Crown Mines, 2.684. — De Beers, ordinaire, 1.299 ; préf., 1.775. — East Rand, 446. — Franco-Wyoming, 345. — Goldfields, 476. — Jagersfontein, 316. — Mekong, 152,50. — Mexican Eagle, ord., 64,25. — Michelin, 1.272. — Moteurs Gnôme Rhône, 1.058. — Padang, 1.013. — Phosphates Constantine, 411. — Phosphates M'Dilla, 234,50. — Phosphates Tun. Engrais chimiques, 269,50. — Rand Mines, 1.406. — Shell Transp., 772. — Sub Nigel, 1.908. — Tanganyika, 48,50. — Tharsis, 367. — Transvaal Land, 191. — Tubize, priv., 78,25. — Katanna, priv., 5.320.

Banque (comptant)

Les Fils Charvet, 178.

Parquet (comptant)

3 % perpétuel, 74 ; 3 % amortissable, 85,45 ; 4 % 1917, 76,90 ; 4 % 1918, 76,80 ; 5 % 1920 amortissable, 113,60 ; Rente or, 184,95 ; 6 % 1927, 83,45. — Obligations décennales 22-23, 84,90. — P. T. T. 5 %, 506 ; 4 1/2, 452. — Crédit National 1919, 536 ; 1922, 534 ; janvier 1923, 525 ; juin 1923, 536. — Banque de France, 8.000. — B. N. C. I., 580. — Banque de Paris, 970. — Crédit Commercial de France, 537. — Crédit Foncier, 2.995. — Crédit Lyonnais, 1.665. — Société Générale, 740. — Banque Indochine, 7.450. — Suez, 16.750. — Thomson, 239. — Péchiney, 1.912. — Air Liquide, 1.620 ; part, 6.480. — Foncier Lyonnais, 553. — Lyonnaise des Eaux, cap., 1.160 ; jouiss., 884. — Loire et Centre, 315. — Energie Industrielle, 169. — Force Motrice du Rhône, 640. — Gaz de Lyon, 337. — Aciéries Firminy, 192. — Châtillon-Commentry, 1.680. — Schneider (Le Creusot), 1.685. — Commentry, 1.085. — Montrambert, 734. — St-Etienne, ordinaire, 130. — Blanzy, 1.198. — Mines de la Loire, 355. — Soie Izieux, 875. — Rhône-Poulenc, 1.095. — Papeteries Navarre, 31,50. — Bergougnan, 565. — Bec Auer, 144. — Nouvelles Galeries, cap., 310 ; jouiss., 166. — Ville de Paris 1871, 395 ; 1875, 463 ; 1876, 467 ; 1892, 228 ; 1894-1896, 219 ; 1898, 268 ; 1899, 238 ; 1904, 248 ; 1910 2 3/4 %, 216 ; 1910 3 %, 292 ; 1912, 266. — Foncières 1883, 245 ; 1885, 277 ; 1895, 306 ; 1903, 287 ; 1909, 141 ; 1913 3 1/2 %, 296 ; 1913 4 %, 495. — Communales 1891, 266 ; 1892, 306 ; 1899, 278 ; 1906, 275.50 ; 1912, 138. — Panama (à lots) 122. — P.-L.-M., fusion ancienne, 347 ; nouvelle, 345 ; 5 %, 406 ; 6 %, 451.

LES OPTIMISTES ONT BON ESTOMAC

et il faut être optimiste. Nous avons toutes les raisons de l'être mais trop souvent une mauvaise digestion due à des nerfs trop tendus se reflète sur notre mentalité.

Dès que vous sentez la moindre gêne digestive : acidité, tiraillements, brûlures, gaz, migraine après les repas, prenez une petite dose de poudre ou quelques comprimés de Magnésie Bismurée qui neutraliseront instantanément l'excès d'acidité, cause de la plupart des maux d'estomac et, trois minutes après, l'estomac sera « remis à neuf » et prêt à absorber et à digérer le prochain repas normalement et sans douleurs. En vente dans toutes pharmacies (poudre ou comprimés), 10 fr. 75 et 16 fr.

PORCS 2 mois, castrés, depuis 100 fr. Fco dom. Assur mort. 6 m. Catal. grat. **DUPONT, VIC - SUR-BREUILH** (Hte-Vienne)

Mon REYNERI place Dorian, demande TRES BONNE VENDEUSE SOIERIES, LAINAGES. Bons appointements, MANUTENTIONNAIRE très au courant. Sérieuses références exigées. Se présenter le matin.

T. S. F.

SELECTION DU 12 MARS
PARIS-P. T. T.

12 heures. — La fantaisiste La Houpa.
12 h. 20. — Le chansonnier Roméo Carlès.
12 h. 45. — Musique variée, direction Cantrelle .
17 h. 30. — Soliste.
17 h. 45. — Chansons, par Paule Sandra.
18 h. 15. — Le fantaisiste Georgius.
19 h. 45. — Soliste.
20 h. 30. — Orchestre National.
22 heures. — Orchestre National.
23 h. 15. — Soliste.
24 heures. — Musique légère.

POSTE PARISIEN

12 heures. — Roméo Carlès.
12 h. 47. — Orchestre Godefroy Andolfi.
21 h. 50. — La danse vous parle.
23 h. 15. — Jazz.

RADIO-LYON

Vers 19 h. 45. — Kiosque à Chansons « PERSIL ».

CHANGES

Londres, 176.625. — New-York, 43.80. — Belgique, 739. — Hollande, 2.329. — Norvège, 996.50. — Suède, 1.046. — Suisse, 985.

BOURSE DE LYON

4 % 1917, 76.75 ; 4 % 1925 or, 185. — Crédit Lyonnais, 1.640. — Société Marseillaise, 649. — Rue Impériale, 923. — Auto Rochet, 180. — Salmson, cap., 63. — Zénith, 505. — Ga zdu Bourbonnais, 725. — Gaz de Lyon, 341. — Gaz du Sud-Est, 798. — Bouble, cap., 421 ; jouiss., 334. — Loire, 350. — Montrambert, 720. — Roche-la-Molière, jouiss., 170 ; cap., 267. — Gerland, 655. — Coignet, 550. — Rhône-Poulenc, 1.083. — Schappe, cap., 2.370. — Soie Lyonnaise, 395. — Tresses et lacets, 1.100. — Loire et Centre, 315. — Force et Lumière, 149. — Vercors, 730. — Etains, 930. — Pavin, A 2.100. — Syndicat de Madagascar, 31. — Etabl. Economiq. d'Alimentation, 317. — Laiterie Moderne, 313. — Magasin du Casino, 608. — Grand Bazar, cap., 121 — Deux-Passages, 48. — Cirages 335. — Tanneries Lyonnaises, 452.

Hors cote

Anglais .420. — Suisse 240. — Velours et Peluches, 500.

PETITES ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS OFFERTS

La Société de Mécanique de précision de la Loire, à L'Horme (Loire) demande **JEUNES GENS** ayant instruction primaire supérieure ou secondaire et désireux d'orienter vers travaux intéressants d'atelier.

Recherchons **AGENTS** régionaux pour vente huiles et graisses autos et toutes industries, fortes commissions. Ecrire Starding Motor Oil, 256, Bd Chave, Marseille.

ON demande **PERSONNE** sérieuse pour ménage, occupée toute la journée, nourrie ou non. Prendre adresse 1675 Agence Havas.

ON demande **JEUNES FILLES** au courant de la vente. **AU FOUILLIS,** 4, pl. Waldeck. Rousseau, St-Et.

La S. N. C. F. recherche un Entrepreneur pour l'exécution de ses services de factage et de camionnage à la gare de La Ricamarie. Pour tous renseignements utiles, s'adresser au Chef de gare de La Ricamarie.

AUTOMOBILES

BERLINE Citroën II légère sous garantie, peu roulée, à céder au tarif. Ecrire 1671 Agence Havas.

OCCASIONS

MOTEUR électrique 65 CV. Thomson 110/120-50-triphasé 750 tours Desfetes, rue Tissot, Lyon.

MAISONS RECOMMANDÉES

Le mieux, pour bien dormir est d'acheter un lit des **LITERIES** DE FRANCE 4, r. J.-Dormoy Marengo St-Et.

BON MEUBLE A BON MARCHE **CHAVANEL** MOBILIER, 10, r. Dormand. St-Et.

RENSEIGNEMENTS UTILES

TERPINE DESCOS guérit rhume, grippe, bronchite. Vente unique : Pcie Descos 4, pl. Hôtel-de-Ville, St-Etienne.

PERDUS

PERDU entre Montfaucon et St-Just-Malmont, paquet contenant literie. Aviser M. ROBERT, 83, rue Antoine-Durafour, à Saint-Etienne.

FONDS DE COMMERCE

A vendre cause départ, près de St-Etienne, **CAFE-BILLARD**, sur route nationale, bail 6 ans, loyer 2.800 fr., appartements de 5 pièces, bon rapport. Prix à débattre. 45.000. N 3.888. Sté « Address » 6, place Hôtel-de-Ville St-Etienne

A vendre près Usine Mimard, **EPICERIE BUVETTE**, bail licence, recettes 350 fr par jour Prix 25.000 fr. 3.638 Sté « Address » 6, place Hôtel-de-Ville, St-Etienne

A vendre cause majeure, **EPICERIE - BUVETTE**, seul dans bon quartier, bail, logement agréable, recette 400 a 500 fr par jour Prix 60.000. 2.657. Sté « Address » 6, place Hôtel-de-Ville, St-Etienne.

A céder cause départ urgent, Petit **PORTEFEUILLE** assurances, bonne compagnie. Prix 18.000 à débattre. Sté « Address » 6, place Hôtel-de-Ville. St-Etienne N° 4385.

A vendre quartier caserne. **CAFE BAR** bien situé matériel neuf, gros casuel Prix 75.000. N° 2815. Sté « Address », 6, place Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne.

A enlever de suite, cause majeure, **EPICERIE-COMESTIBLES** rue très passagère Prix exceptionnel : 10.000 fr N° 3.614. Sté « Address », 6, place Hôtel-de-Ville, St-Etienne.

A vendre, cause fatigue, **BAR-TABACS-LIBRAIRIE-JOURNAUX** forte régie fait 400 fr. à la buvette par jour Prix 190.000 fr Sté « Address », 6, place Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne N° 3.303.

LES DERNIÈRES NOUVELLES 4 heures du matin

Communiqué officiel N° 380

DU 11 MARS (soir)

Assez vif engagement local au sud-est de la Nied.
Tirs d'artillerie dans les Vosges.
Activité des deux aviations.

Le 22 février, les Soviets avaient demandé à l'Angleterre de soumettre à la Finlande des conditions de paix

Londres, 11 mars.

On révèle à Londres aujourd'hui que M. Maisky, ambassadeur de l'U. R. S. S., rencontra M. Butler le 22 février, à Londres, et lui présenta certaines conditions, qu'il invita le gouvernement britannique à soumettre à la Finlande. Ces conditions apparurent à la Grande-Bretagne de nature à laisser la Finlande sans défense et sans espoir. Elle refusa en conséquence de faire fonction d'intermédiaire.

En même temps, l'U. R. S. S. fit une démarche analogue auprès du gouvernement suédois, qui soumit les conditions à la Finlande, n'ayant apparemment pas les mêmes scrupules que le gouvernement britannique. Ces conditions comportaient la cession de tout le territoire couvrant le lac Ladoga et les régions de Viborg, et celles entourant d'autres villes. La totalité de l'isthme de Carélie et toutes les îles dans le golfe actuellement occupées par les forces soviétiques ; Hangoe devait être cédée pour un long bail et devenir une base navale soviétique.

Ces conditions ne comportaient de compensations ni territoriale ni commerciale de la part de la Russie.

L'arrivée de la délégation finlandaise à Moscou

Stockholm, 11 mars.

Le plus grand secret a été observé à Moscou au sujet de l'arrivée dans la capitale soviétique de la délégation finlandaise, apprend de Moscou le *Stockholm Tidningen*.

Les délégués finlandais ont été accueillis sur l'aérodrome par le personnel de l'ambassade des Etats-Unis et de la légation de Suède. Il est intéressant de noter, déclare l'informateur du journal suédois, que seuls les diplomates scandinaves, américains et allemands connaissent le jour de l'arrivée de la délégation finlandaise. Les relations diplomatiques étant rompues entre les Soviets et la Finlande, le gouvernement soviétique n'était pas représenté à l'arrivée de la délégation finlandaise, seuls étaient présents les délégués de la Guépéou.

D'après le représentant du *Stockholm Tidningen* l'arrivée de la délégation finlandaise n'a pas mis fin non seulement aux préparatifs militaires russes, mais même à la propagande haineuse faite par la radio russe en langue finnoise et en suédois. Hier encore un speaker du Komintern a prononcé un violent discours contre la Finlande en deux langues.

Toutes les voies ferrées conduisant à Leningrad et à Mourmansk sont mises, comme par le passé, au service du transport des munitions, des armes et des hommes. Tout indique que les Russes veulent intensifier leur offensive au cours des pourparlers afin de pouvoir consolider leurs exigences. Toutefois, il n'est peut être pas impossible que les Russes atténuent les bombardements de villes ouvertes. Des membres du haut état-major soviétique qui, ces derniers temps, se trouvaient en tournée sur le front, sont revenus en toute hâte à Moscou. On croit savoir que leur retour aurait un rapport avec les pourparlers en cours.

Une mise au point de la légation de Suède à Paris

Paris, 11 mars.

La légation de Suède communique :

Tant de rumeurs et d'hypothèses — souvent complètement dénuées de fondement — circulant ces derniers jours sur le rôle qu'aurait joué la Suède dans les pourparlers en cours entre la Finlande et l'U. R. S. S., la légation de Suède à Paris tient à préciser :

1° Que l'initiative de ces pourparlers n'a nullement été prise par le gouvernement suédois qui s'est confiné strictement dans le rôle d'intermédiaire entre les deux gouvernements finlandais et soviétique, sans assumer en aucune manière celui de médiateur.

2° Que la Suède évidemment n'a pas exercé une pression quelconque sur la Finlande ainsi que du reste elle n'a pas été elle-même l'objet d'une telle pression de la part de l'Allemagne ou de n'importe quel autre pays.

3° Et que par suite, à aucun moment, comme on l'a parfois prétendu, la Suède n'a suspendu les transports ou les livraisons de matériel pour la Finlande à laquelle elle continue pour sa part à apporter une aide de plus en plus intense dans le cadre antérieurement établi.

Attaques infructueuses des troupes soviétiques dans l'isthme carélien et la baie de Viborg

Helsinki, 11 mars.

Voici le communiqué finlandais :

Sur terre. — Dans le golfe de Finlande, de petits détachements soviétiques se sont avancés sur la glace du golfe, mais se sont retirés. Sur la côte de la baie de Viipuri, l'ennemi a continué son attaque et, en quelques points, a enregistré des progrès sans importance. Entre la baie de Viipuri et le Vuoksi, les attaques locales de l'ennemi ont été repoussées. Sept tanks soviétiques ont été détruits. Dans la direction de Paakala et de Pollakkala, l'artillerie finlandaise a arrêté une attaque ennemie ; il en a été de même à Taipale. Dans les autres parties de l'isthme, activité de l'artillerie principalement. Au Nord-Est du lac Ladoga, après une violente préparation d'artillerie, l'ennemi a occupé une île dans l'archipel de Pitkaranta. Dans la direction de Pitkaranta et de Uoma, une attaque ennemie a été repoussée. A Kollanjoki, les combats ont continué toute la journée. L'ennemi a perdu plus de 2.000 morts. Dans la direction de Kuhmo et de Salla, les attaques ennemies ont été repoussées. Par ailleurs, rien à signaler.

Dans les airs. — Au cours de la journée d'hier, l'aviation finlandaise a continué son activité de reconnaissance.

En outre, elle a bombardé des points de concentration de troupes ennemies, des formations ennemies et a poursuivi sur la glace de la baie de Viipuri, des troupes soviétiques qui s'étaient engagées. Elle a bombardé également des colonnes d'approvisionnement et des trains d'artillerie. Sur le théâtre des opérations, l'activité de l'aviation ennemie a été grande en comparaison de la veille. Derrière les lignes, Rovaniemi, Kemijaervi et Kexholm et d'autres lieux ont été bombardés. Les régions de Simola et de Satkijarvi ont été bombardées. Dans l'intérieur, l'aviation soviétique a bombardé quelques endroits entre l'Ahti, Kouvola et Fredrickshamn.

D'après des rapports contrôlés, huit avions soviétiques ont été abattus au cours de la journée.

Le médecin de la légation allemande en Suède arrêté pour espionnage

Stockholm, 11 mars.

Cinq personnes ont été déférées à la Justice, sous l'inculpation d'espionnage. Au nombre de ces inculpés, se trouve le médecin de la légation allemande, le docteur Willy Michaël.

D'autre part, le tribunal de Goeteborg a condamné à un an de travaux forcés un employé de bureau nommé Oscar Stranberg, sous l'inculpation d'espionnage. Cet individu jouait un rôle assez important dans le parti national socialiste suédois.

Le Comité de guerre a tenu une réunion

Paris, 11 mars.

Le Comité de guerre s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République.

Une déclaration de M. Chamberlain sur l'exportation du charbon allemand en Italie

Londres, 11 mars.

Au cours de la séance aux Communes, M. Chamberlain a déclaré :

« Je suis heureux de déclarer que le 9 mars un accord est intervenu avec le gouvernement italien au sujet de l'exportation du charbon allemand en Italie. Il semble maintenant que les instructions qu'avaient données les autorités italiennes à certains navires en question leur prescrivant d'appareiller après le 1er mars, malgré notre déclaration qu'à dater de cette époque les navires seraient astreints au contrôle, avaient été basées sur un malentendu. Ayant reconnu qu'un malentendu était survenu, le gouvernement britannique a consenti à relâcher les navires qui avaient été détenus avec leurs cargaisons.

D'autre part le gouvernement italien a pris, de son côté, l'engagement suivant lequel le reste des navires italiens actuellement dans les ports appareilleraient sur l'Est et qu'aucun autre cargo italien ne serait envoyé dans ces ports pour y charger du charbon.

Je ne doute pas que l'on éprouve une vive satisfaction dans ce pays (applaudissements) à l'occasion du règlement de ce qui aurait pu devenir une dispute épineuse, par l'application à ce propos du bon sens et de la bonne volonté. (Applaudissements prolongés).

Le député travailliste Thorne a alors demandé au Premier ministre si le gouvernement britannique avait été en mesure de prendre des dispositions afin de pouvoir fournir davantage de charbon à l'Italie.

Cette question a répondu M. Chamberlain fera sans aucun doute l'objet de nouvelles discussions.

En ce qui concerne la partie de la réponse du Premier ministre lorsqu'il a déclaré que le bon sens avait prévalu dans les circonstances, a déclaré le député travailliste Kirkwood ne serait-il pas possible de faire preuve de même bon sens à l'égard de la situation générale à travers le monde actuellement ?

Il faut être deux pour faire preuve de sens commun a répondu au milieu d'applaudissements le Premier ministre.

« Dans la citadelle de la tyrannie, nous construirons la nouvelle République allemande, la libre Allemagne »

Telle est la conclusion d'un message des socialistes indépendants du Reich aux travailleurs de Grande-Bretagne et de France.

Londres, 11 mars.

Le parti travailliste indépendant britannique I.L.P. a reçu des socialistes indépendants d'Allemagne, un message adressé aux travailleurs de Grande-Bretagne et de France, transmis secrètement en passant par un pays neutre.

Le texte complet paraîtra dans le numéro de jeudi prochain, de la revue *New Leader*.

Affirmant que le peuple allemand n'a pas commencé la guerre et ne veut pas la guerre, le document poursuit :

— Nous aimons notre pays comme vous aimez le vôtre, si nos foyers sont attaqués nous les défendrons, mais il n'y a pas de paix pour nous avec le gouvernement actuel, aucune trêve politique pour nous avec le régime hitlérien.

Dans la paix ou dans la guerre, notre travail se poursuit, le combat contre le régime et la guerre nazie dans les tranchées et dans les usines de munitions, sur les marchés et dans les fermes. Nous répandons nos tracts, exigeant plus de nourriture, de plus hauts salaires, la paix et la fin du règne de Hitler.

Si les méthodes de guerre impitoyables de Hitler affectent des pays comme elles ont affecté la Pologne, rappelez-vous que les travailleurs allemands ne veulent pas de cette guerre.

Si nous restons silencieux, c'est parce que, derrière nous, il y a la force des baïonnettes : Si nous n'agissons pas maintenant, comprenez bien que nos mains sont enchaînées. »

Après avoir déclaré : « Jusqu'à notre dernier souffle, nous combattrons pour l'avenir de nos enfants, pour la destruction du régime hitlérien », le message conclut :

Au milieu de la terreur et des persécutions, nous sommes restés socialistes et au milieu de la mort et de la destruction, nous voyons un monde meilleur qui vient.

Dans la citadelle de la tyrannie, nous construirons la nouvelle république allemande, la libre Allemagne !

Une partie d'un lot d'un million a été gagné par des combattants de première ligne

Paris, 11 mars.

Le numéro 069.297 de la cinquième tranche, gagnant 1.000.000 de francs, a été réparti en dixièmes par la Fédération des sociétés postales de mutualité et vendu dans sept bureaux de poste différents, aux quatre coins de la France. Trois dixièmes de ce billet ont été placés par les secteurs postaux à des combattants de première ligne. Le montant total des lots gagnés par les dixièmes P. T. T. dépasse maintenant 100 millions de francs.

Les charbonniers italiens ont quitté la base de contrôle anglais

Londres, 11 mars.

Trois charbonniers italiens se trouvent, maintenant, ancrés au large de la base de contrôle de contrebande de Deal ; les dix autres sont partis pendant la nuit et ce matin pour l'Italie.

Arrestation de trois jeunes malfaiteurs

Clermont-Ferrand, 11 mars.

Dimanche, vers 21 h. 30, deux jeunes filles étaient assaillies par trois individus qui arrachaient le sac à main de l'une d'elles et s'enfuyaient.

Quelques instants plus tard, une autre passante était victime d'une agression semblable.

La gendarmerie de Chamalière, prévenue, commençait son enquête, qui devait aboutir, hier, à l'arrestation de André Champigny, 18 ans, Raymond Lapayre, 18 ans, et Louis Plazat, 17 ans, tous trois de Royat.

Ils seront déférés au Parquet.

Cette affaire a amené la découverte des auteurs de nombreux vols commis à Royat et à Chamalières, notamment dans des autos en stationnement. Quatre autres jeunes gens ont été arrêtés.

Une auto s'écrase contre un arbre

Un mort, trois blessés

Montluçon, 11 mars.

Un grave accident d'auto a eu lieu dimanche soir, entre les communes de Courçais et de La Chapelaude, sur la route nationale, qui a fait quatre victimes dont l'une a été tuée sur le coup et les trois autres grièvement blessées.

M. Roussille, 25 ans, quincaillier, rue de la République, 26, suivait la route en direction de Courçais, conduisant une 202 Peugeot et ayant à ses côtés son beau-frère, M. Robert de Saint-Rémy, 25 ans, gérant de la fonderie de Saint-Rémy, rue de Paris. Sur le siège arrière se trouvaient leurs deux épouses, Mme de Saint-Rémy, née Jeanne Roussille, 21 ans, et Mme Roussille, née Simone Bonnecaze, 22 ans.

L'automobile roulait à une allure normale, lorsque, au lieu-dit « La Forêt », la direction échappa au conducteur et la voiture, avec une violence inouïe, alla s'écraser contre un arbre de la route. Des débris on ne devait sortir que le cadavre de M. de Saint-Rémy, tué sur le coup. Quant aux trois autres occupants, ils étaient eux-mêmes grièvement blessés. La plus gravement atteinte se trouvant être Mme de Saint-Rémy.

L'ambulance municipale conduisit les trois blessés à l'hôpital où le corps de M. de Saint-Rémy était déposé à la morgue.

Les familles des victimes sont très connues à Montluçon et ce fatal acident n'a pas manqué de causer une vive émotion.

La gendarmerie Huriel a procédé à une enquête pour établir les circonstances exactes de l'accident.

Suites mortelles d'accident

Montluçon, 11 mars.

Nous avons relaté l'accident survenu, il ya un mois et demi environ, à M. Octave Mallepair, 44 ans, employé à la S. N. C. F., domicilié à La Faille, commune de Lapeyrouse (Puy-de-Dôme). Alors qu'il suivait la voie ferrée, il fut heurté par une locomotive qui venait derrière lui, renversé sous le lourd véhicule et grièvement blessé.

Conduit à l'hôpital de Montluçon, il devait y subir l'amputation de la jambe gauche. Son état semblait s'être amélioré, lorsque, par suite de la faiblesse provoquée par la souffrance, une affection pulmonaire se déclarait et le malheureux devait succomber dans la nuit de dimanche à lundi vers une heure. Il laisse une veuve et deux enfants.

Les déclarations à faire en vue des mesures de rationnement

Paris, 10 mars.

Voici les dispositions principales du décret et de l'arrêté ministériel paru à l' « Officiel » et qui établissent les conditions de recensement de la population et de distribution des cartes de rationnement.

Le décret stipule qu'à une date à fixer par arrêté, les personnes résidant en France seront tenues de faire une déclaration pour l'attribution des cartes de rationnement, ainsi que les conditions dans lesquelles cette déclaration sera faite et les indications qui devront y figurer.

Une carte nominative et intransmissible sera délivrée à chaque déclarant.

L'arrêté est divisé en deux titres ; le premier titre fixe d'abord la date de la déclaration qui sera celle du 3 avril 1940. La déclaration est obligatoire pour tous les consommateurs français ou étrangers résidant sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exception : 1. Des militaires et assimilés, français ou étrangers, des armées de terre et de mer, qui reçoivent leurs vivres de l'administration militaire ; 2. Des militaires et assimilés hospitalisés dans les formations sanitaires ; 3. Des personnes embarquées sur les navires et nourries par le bord.

La déclaration est faite sur une fiche de demande de carte distribuée à chaque consommateur par les soins des maires. La fiche remplie par le consommateur doit être remise par celui-ci dans la commune où il a passé la nuit du 2 au 3 avril 1940, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cette commune est ou n'est pas le lieu de sa résidence.

Les consommateurs qui auront passé en chemin de fer, en bateau, en avion ou en voiture la nuit du 2 au 3 avril devront déposer leur fiche dans la commune où ils débarqueront dans la journée du 3 avril 1940.

Les mariniers et les membres de leur famille domiciliés sur le même bateau établissent leurs fiches de demande conformément aux instructions données aux agents de la navigation fluviale par l'ingénieur en chef, directeur de l'exploitation militaire des voies naviguables.

Chaque consommateur doit remplir lui-même sa fiche et la signer ; il y inscrit toutes les indications qui sont prévues et fait connaître en haut et à droite de la fiche le nombre de repas principaux qu'il prend habituellement chaque semaine en dehors de chez lui.

Les prénoms doivent être inscrits dans l'ordre de l'état civil et l'adresse indiquée doit être celle de la résidence habituelle.

Chaque consommateur ayant la charge d'un foyer dans un local d'habitation doit, en outre, remplir et signer la déclaration spéciale relative au rationnement de la consommation des charbons pour foyers domestiques ; la signature du déclarant doit être précédée de l'engagement de laisser vérifier par les agents de l'administration l'exactitude des éléments de la dite déclaration spéciale.

Aucune déclaration spéciale ne doit être souscrite par les consommateurs résidant habituellement à l'hôtel ou en pension, par les ouvriers et employés en activité des mines de charbon, et par les retraités des mines de charbon (ouvriers et employés) qui touchent en nature l'allocation gratuite de charbon instituée par la loi du 8 juillet 1932.

Le titre II précise les conditions dans lesquelles les fiches et les déclarations spéciales seront remises aux intéressés, et concentrées dans les mairies.

Il institue ensuite la répartition des consommateurs en catégories qui sont les suivantes :

Première catégorie. — Enfants des deux sexes âgés de moins de 3 ans.

Deuxième catégorie. — Enfants des deux sexes de 3 à 12 ans révolus.

Troisième catégorie. — Consommateurs des deux sexes de 12 à 70 ans, ne se livrant pas à des travaux de force.

Quatrième catégorie. — Consommateurs des deux sexes de 12 à 70 ans, se livrant à une grande dépense de force musculaire. L'exercice des industries, métiers et professions, ainsi que les situations spéciales dont les consommateurs peuvent se prévaloir pour être classés en cette catégorie sont déterminés par la liste annexée au présent arrêté. Les consommateurs dont le métier, la profession, la spécialité ou la situation ne sont pas mentionnés dans cette catégorie ne peuvent être classés dans cette catégorie que par arrêté interministériel.

Cinquième catégorie. — Consommateurs des deux sexes à partir de 12 ans et sans limite d'âge, se livrant personnellement et professionnellement aux travaux agricoles, producteurs de céréales, vignerons, arboriculteurs, maraîchers, jardiniers de profession, etc., qu'ils soient propriétaires cultivant eux-mêmes ou bien fermiers, métayers, ouvriers agricoles, valets de ferme, bouviers, à l'exclusion tant des éleveurs et herbagers que des propriétaires ou régisseurs ne travaillant pas eux-mêmes à la culture ou n'y travaillant que d'une façon intermittente ou exceptionnelle.

IMAGES DE LA PAIX

Qui ne garde au fond de lui les doux souvenirs de la Paix ? Nous reverrons ces jours heureux quand nous serons vainqueurs. Soyons-le le plus vite en souscrivant aux Bons d'Armement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MOULINS

François Meunier, 38 ans, de Dompierre, inculpé d'abus de confiance pour avoir revendu une automobile qu'il n'avait pas fini de payer, est condamné à 50 fr. d'amende, bien qu'ayant payé après la plainte déposée contre lui la somme qui restait due.

Marcel Genest, 29 ans, boucher, à Moulins, actuellement mobilisé, est condamné à 25 fr. d'amende pour blessure par imprudence. Il devra, en outre, verser 2.800 fr. de dommages-intérêts à M. Suchet, que son automobile avait renversé et blessé.

René Magnier, 32 ans, domicilié à Franchesse, a violenté une jeune fille. Le tribunal le condamne à trois mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

Emmanuel Marion, 32 ans, domicilié à Yzeure, poursuivi pour détention d'une arme de guerre, est condamné à 100 fr. d'amende avec sursis.

Les enfants se portent bien s'ils respirent par le nez
NASO VALDA
débouche et aseptise le nez

L'incendie du cinéma de Moulins

Moulins, 11 mars.

L'opérateur de l'Artistic Cinéma, M. Louis Beranger, âgé de 23 ans, entendu cet après-midi par M. Perrad, a exprimé l'avis que l'incendie, qui a détruit en grande partie l'établissement, a eu pour cause soit un court-circuit, soit une défectuosité du charbon de l'appareil qui enflammèrent le film.

Il y avait dans la cabine deux extincteurs, mais l'opérateur a déclaré qu'il n'avait pas eu le temps de s'en servir, ayant été tout de suite intoxiqué par la fumée.

Foires et Marchés

Marché de la Villette

Gros bétail. — Les arrivages ont paru un peu justes car les acheteurs étaient nombreu. Cependant, on a respecté les prix pour aujourd'hui.

On cote à la livre de viande nette :

Bœufs. — Limousins, charentais, périgourdins extra, 8,10 à 8,30 ; ons bœufs, 7,80 à 8 ; ordinaires, 7,50 à 7,70 ; ordinaires, 7,50 à 7,70; charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons extra, 8 à 8,20; bons bœufs blancs, 7,70 à 7,90; ordinaires, 7,40 à 7,60; gros bœufs blancs de 1.100 à 1.200 livres, extra, 7,50 à 7,90; salers et rouges extra, 7,70 à 7,90; bons, 7,40 à 7,60; ordinaires, 7 à 7,30 ; gris de l'ouest extra, 7,70 à 8 ; bons, 7,40 à 7,60; ordinaires, 7 à 7,30; bœufs grossiers de toutes races, 8,40 à 6,90.

Génisses.— Limousines, 8,40 à 8,75; blanches, 8,30 à 8,60; rouges, 7,70 à 8,30; grises, 7,60 à 8,10; ordinaires toutes races, 6,80 à 7,30.

Vaches. — eunes extra, 7,30 à 7,70; bonnes, 6,80 à 7,20; ordinaires, 6,20 à 6,70; viande à saucisson, 4 à 5.

Taureaux. — Jeunes extra, 7,20 à 7,50; bons, 6,90 à 7,40 ; ordinaires, 6,30 à 6,80.

Veaux. — Les bons animaux ont été assez recherchés et traités à des prix fermes. Par contre, on note beaucoup de lenteur pour les animaux ordinaires.

Veaux extra du Gâtinais, à la livre, nette, 8,80 à 9,50 par bandes 8 à 8,70; ordinaires, 7,20 à 7,90; touragaeux de Richelieu, Sainte-Maure, Laugeais, 7,80 à 8,70; Loches, Chinon, 7,40 à 8,60; veaux à robe blanche, 7,70 à 8,50; veaux communs de toutes races, 6,90 à 7,40; broutars, 5,30 à 6,30.

Ovins. — Les agneaux ont eu une vente active avec des prix très fermes mais les brebis ont été plus négligées et leurs cours sont indécis.

Agneaux. — Ile-de-France, 10,20 à 11; Southdeurs, 10,30 à 11 ; charmois, 10,20 à 10,90; bourbonnais, 9,60 à 10,30; berrichons, nivernais, 9,20 à 10.

Moutons. — Ile-de-France, 9,10 à 9,70; bourbonnais, nivernais, 8,60 à 9,20; berrichons, 8,50 à 9,10; limousins, 8,80 à 9,20; bizées, à,60 8 9,10; gascons, 8,10 à 9,50.

Brebis. — Ile-de-France, 8 à 8,60; berrichonnes, 7,80 à 8,20; secondaires, 7,60 à 7,90; mères usées, 6,10 à 6,60.

Porcs. — Marché bien animé. Les cours ont été relevés de vingt centimes pour les mettre au niveau de ceux de province.

On a coté au kilog : porcs maigres extra, 12,10 à 12,20; bons maigres, 9,50 à 10,50 ; épais de pays, 12 à 12,10; gros gras et nourrisseurs, 11,90 ; Midi, Aveyron, 11,20 à 11,70.

Coches. — 9,50 à 10,10 ; laitonnes, 10,20 à 10,50.

Arrivages par départements. — Lozère : 60 porcs ; Allier : 150 bœufs, 75 vaches, 20 taureaux, 25 veaux ; Nièvre : 65 bœufs, 30 vaches, 18 taureaux, 20 veaux ; Saône-te-Loire : 27 bœufs, 16 vaches 5 taureaux.

Invendus : 30 bœufs, 30 vaches, 2 taureaux, 120 moutons.

MARCHE AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Porcs. — Amenés, 693 ; renvoi, 0 : Savoyards, 1.130 à 1.210 ; Charollais, Bouronbnais, Bressans, 1.100 à 1.200 ; gros gras, 1.100 à 1.190; truies, 1.050 à 1.100.

Prix extrêmes : 1.100 à 1.210.

Cheville (derniers cours) : 1.700 à 1.850.

Vente bonne.

MARCHE AUX BESTIAUX DE SAINT-ETIENNE

Bœufs, vaches et taureaux. — Amenés, 117; vendus, 78; invendus, 39. Prix du kilo (au poids mort en cheville) : première qualité, 17 ; deuxième qualité, 15,50 ; troisième qualité, 13,50 ; prix extrêmes, 16.50 à 17,50.

Bœufs limousins. — Prix extrêmes du kilo (au poids mort en cheville) : 16,50 à 17,50.

Moutons, agneaux. — Amenés, 1.130 ; vendus, 1,040 ; invendus, 90. Prix du kilo (au poids mort en cheville) : première qaulité, 18,50 ; deuxième qualité, 17,50 ; troisième qualité, 16,50. Prix extrêmes : moutons, 16 à 19 ; agneaux, 18 à 19.50.

Chèvres. — Amenées, 16 ; vendues, 15 ; invendue, 1.

Veaux. — Amenés, 224 ; vendus, 218 ; invendus, 6. Prix du kilo (au poids vif sur pied) : première qualité, 10,50 ; deuxième qualité, 9,75 ; troisième qualité, 9. Prix extrêmes : 8,50 à 11.

Le Gérant : A. CARROT.

OU L'ON TROUVE LA MAIN DE L'ALLEMAGNE à l'origine des pourparlers FINNO-SOVIÉTIQUES

Rien en effet ne parait mettre les Russes en posture de formuler des exigences particulières si le Reich n'avait préparé le terrain aux négociations

QU'EN ATTEND HITLER ?

Paris, 11 mars.

Il est bien évident que pour envisager la tournure que prend l'affaire finlandaise, nous manquons d'une foule de moyens d'information et d'appréciation qu'il n'est pas en notre pouvoir de posséder.

Tout de même il nous faut tenter au moins de voir clair dans la situation. A défaut de connaître les démarches des chancelleries par le menu, nous devons nous évertuer à comprendre : la chose est d'importance. Pour la première fois depuis l'invasion et l'absorption de la Pologne on se trouve en présence d'un fait éminent de la guerre. En l'état d'angoisse dans lequel se trouvent tous les Français qui veulent bien réfléchir à la gravité du temps dans lequel nous vivons, devient plus aigü par le fait que, d'une part la brutale agression soviétique contre la Finlande, de l'autre, l'admirable résistance de ce peuple avaient à nouveau provoqué chez nous cet élan généreux qui, si souvent, dans notre histoire, nous porta au secours des nations opprimées.

Que réclament les Soviets ?

« La médiation finlandaise reste au tout premier plan de l'activité diplomatique, écrit Le Temps *dans son « Bulletin du Jour ». D'aucuns y voient non sans quelque raisoon, l'approche d'un grand tournant de la crise européenne et plus vite on sera fixé sur la nature, des exigences russes, mieux cela vaudra pour l'éclaircissement nécessaire d'une situation internationale qui apparaît, pour l'instant, singulièrement confuse ».*

C'est l'évidence. Nous avons, comme tous nos confrères, publié une liste des revendications prêtées au Kremlin... Prêtées est bien le mot, car ni Helsinki, ni Moscou, ni Berlin, où se déroule une des phases — et pas la moindre — de la partie diplomatique en cours, ni Stokholm d'où partirent les négociations, ont soufflé mot. Autant dire que l'on ne sait rien....

Pourtant, chacun de nous voudrait être fixé...

«Lorsqu il s'agi de l'existence même d'un peuple qui donne au monde entier un noble exemple de courage et de vaillance, ajoute Le Temps, *qui depuis trois mois et demi fait chaque jour la démonstration éclatante qu'il est digne de la liberté, le pire est de demeurer dans l'incertitude et l'équivoque de discuter dans le vide, de ruser sur les mots, au risque d'ébranler le moral d'une nation fermement résolue à défendre son indépendance ». Voilà qui répond parfaitement à l'état en quelque sorte sentimental dans lequel nous nous trouvons à l'égard des négociations simultanément menées à Moscou à Berlin et aussi — ne l'oublions pas — à Rome.*

L'Allemagne meneuse de jeu

Comme nous l'indiquons au début de cet article les choses ne sont pas simples et l'on risquerait fort de ne jamais découvrir le fil d'ariane capable de nous guider un jour, dans le labyrinthe européen si l'on s'en tenait aux seules suggestions du sentiment, aux seules vues du cœur. Il faut essayer de raisonner et d'une manière aussi serrée que possible, sans passion, profondément, mathématiquement si le mot n'est pas trop ambitieux.

Si l'on revient en arrière — juste ce qui convient pour donner au jugement un champ suffisant — que voit-on ? Les troupes soviétiques avançant pas pas, au prix de sacrifices considérables, désordonnés, disproportionnés ; sans aucun doute avec l'objectif recherché, cela en dépit de la présence indubitable, certaine et d'instructeurs allemands — ne l'oublions pas — avec le risque continuel d'un encerclement dans le genre de ceux déjà réalisés par les troupes finlandaises et qui pourrait aboutir à une véritable catastrophe... Voilà donc une position qui ne devrait pas mettre les Russes en posture de faire connaître leurs conditions, tous comme s'ils pouvaient sérieusement penser que leurs adversaires, à bout de souffle, sont sur le point de leurs accepter.

La sauvage poussée soviétique sur Viborg a obligé les troupes du maréchal Mannerheim à abandonner leur première ligne de défense. On connaît cela, qui n'implique en aucune façon qu'une armée en repli est une armée désormais sans ressort. Au contraire...

Les Finlandais ne sont pas vaincus. « Ils continuent, écrit Le Temps, *à faire la guerre et ils n'ont aucune raison de désespérer de leur cause ».*

On sait, en effet, l'étendue de l'aide matérielle qu'ont fournie à la Finlande en guerre la France et la Grande-Bretagne. Il n'est point douteux que, si le gouvernement d'Helsinki faisait à nouveau appel aux Alliés, ceux-ci intensifieraient encore cette aide.

Donc il y a autre chose.

Quoi ?

On peut le parier à tout coup... Il y a dans cela la main de l'Allemagne...

Les buts du Reich

On a peut-être eu tort de dire que les conditions soviétiques dont le gouvernement suédois s'est fait le truchement contiennent des exigences aggravées, en regard de celles formulées par le Kremlin avant la guerre...

La logique voudrait que ce fût le contraire... Il apparaît, tout d'abord que, s'ils s'étaient trouvés en présence de réclamations exorbitantes, portant atteinte à l'indépendance de leur pays — ce à quoi les Finlandais ont dit et répété qu'ils ne consentiraient jamais — leurs plénipotentiaires n'auraient peut-être pas pris aussi promptement qu'ils l'ont fait le chemin de Moscou.

Ensuite, on peut imaginer que le Reich, qui a « monté » toute l'affaire, a dû faire pression sur le Kremlin pour qu'il se plie à des concessions, au moins superficielles, alors qu'en même temps il donnait quelques assurances au gouvernement d'Helsinki.

Cela, en tous cas, n'exclut pas l'aspect odieux de la manœuvre, laquelle, assurément, s'accompagne de chantage et de menace, non seulement contre la Finlande, mais encore contre la Suède.

Dès lors, on posera la question : que recherche l'Allemagne en agissant comme elle a agi ?

Il ne viendra à personne l'idée que Hitler a voulu tirer son allié d'un mauvais pas, tout simplement par bonté d'âme. Il s'en moque bien. Ce qu'il poursuit, et avec une extraordinaire suite dans les idées, c'est son seul intérêt.

Or, la prolongation des hostilités en Finlande devait le gêner pour son propre ravitaillement en Russie et en Suède et l'inquiéter en ce sens qu'il n'était point absolument sûr que les Etats nordiques garderaient indéfiniment l'attitude par eux observée jusqu'ici.

Et puis, il y a les Balkans, il y a encore ce que l'on nomme le Proche-Orient, où il ne semble rien se passer d'essentiel acuellement, mais où il pourrait bien se passer quelque chose demain...

C'est pourquoi, s'il ne nous appartient pas d'intervenir dans les conversations que mène en ce moment le gouvernement finlandais, il est expédient que nous ne perdrions de vue aucun des aspects du problème premier.

Francisque LAURENT.

LES COURSES

A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Paulou (R.-C. Simonard) ; 2. Puck M (H. Masson) ; 3. Poseuse T (Ad. Tamberi).

Mutuel : gagnant, 8,50 ; placés, 6, 6, 15.

DEUXIEME COURSE. — 1. Piorin (R. Reaud) ; 2. Pylade (R. Hazet) ; 3. Paulus II (A. Marie).

Mutuel : gagnant, 19,50 ; placés, 11, 10.

TROISIEME COURSE. — 1. Niolon (C. Masson) ; 2. Nordlingen (G. Rousselot) ; 3. Nicéphore (P. Viel).

Mutuel : gagnant, 18 ; placés, 8.50 ; 9.50, 7,50.

Onyx II (E. Neveux) ; 2. Ouvrière

QUATRIEME COURSE. — 1. de Vincennes (F. Reaud) ; 3. Ondine VIII (Reine).

Mutuel : gagnant, 18,50 ; placés, 8,50, 19,50, 27,50.

CINQUIEME COURSE. — 1. Ormuzd (A. Sourroubille) ; 2. Oxiane Williams (Bertho) ; 3. Œil de France R (M. Vercruysse).

Mutuel : gagnant, 28 ; placés, 10, 7, 30,50.